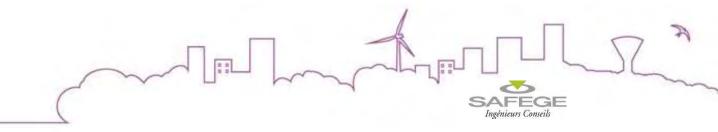
PROJET EOLIEN DE LUCE

SOUS-DOSSIER N°7 « DOCUMENTS SPECIFIQUES DEMANDES AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET AU TITRE DU CODE DE L'ENERGIE»



PIECE N°7 ETUDE PAYSAGERE





Projet éolien de Luce

(communes de Caix, Vrely et Cayeux-en-Santerre - Somme)

VOLET PAYSAGER

Mars 2016 complété: Janvier 2017



1, rue Joseph-Sauveur 35000 Rennes 02 99 30 61 58 agence@laurent-couasnon.com www.laurent-couasnon.com

Étude d'impact du projet éolien

de Luce

(communes de Caix, Vrely et Cayeuxen-Santerre - Somme)

Volet paysager

Mars 2016, complété janvier 2017





ENERTRAG AG

Etablissement France
Cap Cergy, Bâtiment B
4-6 Rue des Chauffours
95015 Cergy-Pontoise Cedex







sarl Laurent Coüasnon

1 rue Joseph-Sauveur 35000 Rennes

Tel: +33 (0) 2 99 30 61 58

Chargé d'études : Laurent Coüasnon architecte-paysagiste

Préface

Le présent document a pour objet le volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien sur le territoire des communes de Caix, Vrély et Cayeux-en-Santerre dans la Somme. Le projet se situe au sud-est du département de la Somme dans la région Hauts de France, et à environ 25 kilomètres au sud-est d'Amiens et 18 kilomètres au nord de Montdidier.

Ce projet est porté par la Société en Commandite Simple ENERTRAG SANTERRE IV. Cette étude est menée par le bureau d'études Laurent Coüasnon, paysagistes à Rennes (Ille-et-Vilaine) et sera réalisée conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2010).

- « Les objectifs de l'étude d'impact sur l'environnement sont :
- > De concevoir le projet de moindre impact environnemental : pour le maître d'ouvrage, elle constitue le moyen de (dé)montrer comment les préoccupations environnementales ont fait évoluer son projet ;
- > D'éclairer l'autorité administrative sur la décision à prendre : l'étude d'impact contribue à informer l'autorité administrative compétente pour autoriser les travaux, à la guider pour définir les conditions dans lesquelles cette autorisation est donnée, et à définir les conditions de respect des engagements pris par le maître d'ouvrage;
- > D'informer le public et le faire participer à la prise de décision : la participation active et continue du public est essentielle pour la définition des alternatives et des variantes du projet étudié, et la détermination des mesures à mettre en œuvre pour l'environnement. »

Extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010

Cette étude a été réalisée en respectant différents ouvrages de références :

Le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, diffusé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME en janvier 2005 et actualisé en 2010 (cité plus haut),

Le Schéma Régional Éolien annexé au schéma régional du Climat - Air - Énergie de Picardie, réalisé par la DREAL de Picardie, et approuvé en juin 2012 par le préfet de la région Picardie,

L'Atlas des Paysages de la Somme, réalisé par la DIREN de Picardie en décembre 2007.

Les résultats de ces études et leurs orientations ont été intégrés dans la démarche de mise au point du projet du parc éolien de Luce. Cela est notamment le cas pour le troisième des «grands principes d'organisation des projets éoliens» du SRE :

• Les pôles de densification :

Plusieurs parcs éoliens sont structurés de façon à former un ensemble cohérent. Ainsi l'ensemble des éoliennes doit s'organiser dans une logique commune. Des distances de respiration significatives doivent être ménagées entre les différents pôles de densification. Dans la pratique si on tient compte des projets éoliens existants il peut arriver que cette distance de respiration soit plus courte, dans ce cas il faut éviter de rapprocher davantage les pôles Considérer que l'implantation d'éoliennes constitue une démarche de création de nouveau

Les recommandations qui répondent à la stratégie régionale définie par le SRE pour les «zones propices à une densification» ont également été prises en compte pour ce projet, le site éolien de Luce se trouve dans la zone «B - EST SOMME».

Conformément au guide de l'étude d'impact, la rédaction du volet paysager de l'étude d'impact respecte une progression scindée en trois grandes parties :

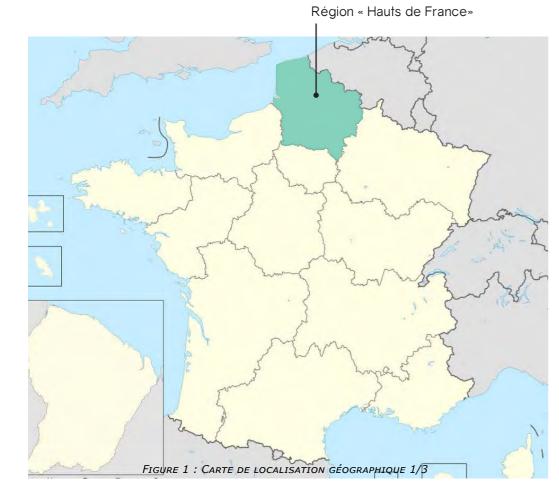
- > État initial: analyse des caractéristiques et sensibilités paysagère et patrimoniale du site, description des unités paysagères, des ambiances, des représentations du territoire... Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné selon chaque situation, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.
- > Scénarios : évaluation de la meilleure implantation des éoliennes du projet. Différents scénarios sont comparés, selon la disposition (ligne, courbe, bouquet...) mais également le nombre de machines, et étudiés de manière à convenir de l'implantation la plus adaptée au contexte paysager.
- > Mesures de réduction et de compensation des impacts : analyse des effets du parc éolien sur le paysage et propositions d'actions à mener, destinées à limiter les impacts. À partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin de mesurer l'impact du projet sur le paysage. Une série de mesures, visant à éviter ou réduire les impacts identifiés du projet, est ensuite préconisée.

AVERTISSEMENT:

Le présent projet de parc éolien de Luce (qui prévoit l'implantation de douze éoliennes sur les communes de Caix, Vrély et Cayeux-en-Santerre) s'inscrit dans la continuité du parc éolien existant de Caix (qui en compte déjà six).

Par ailleurs, étant donné que ce projet s'inscrit dans un secteur géographique où l'énergie éolienne est déjà relativement présente, toutes les illustrations de l'état initial sont, non pas des photographies de l'état existant, mais des photomontages qui présentent les parcs éoliens existants, en instruction et ceux dont les permis de construire ont été accordés.





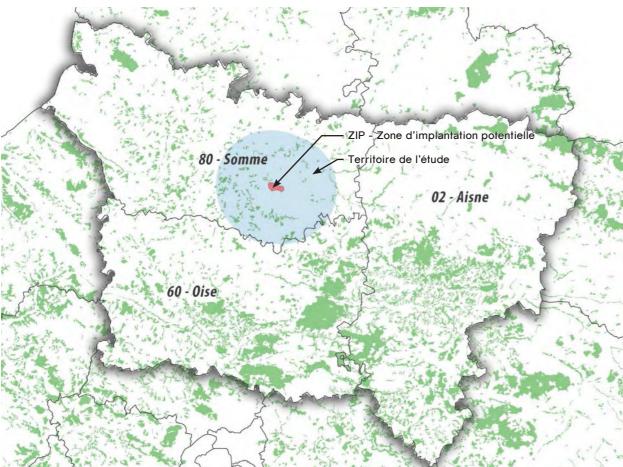


FIGURE 2 : CARTE DE LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE 2/3

Localisation

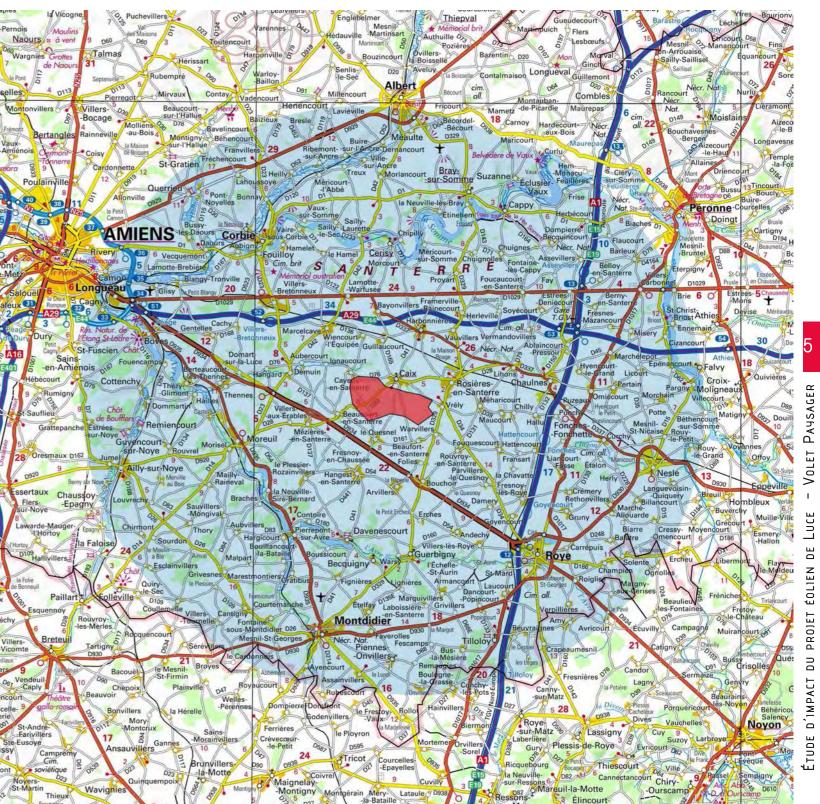


FIGURE 3 : CARTE DE LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE 3/3

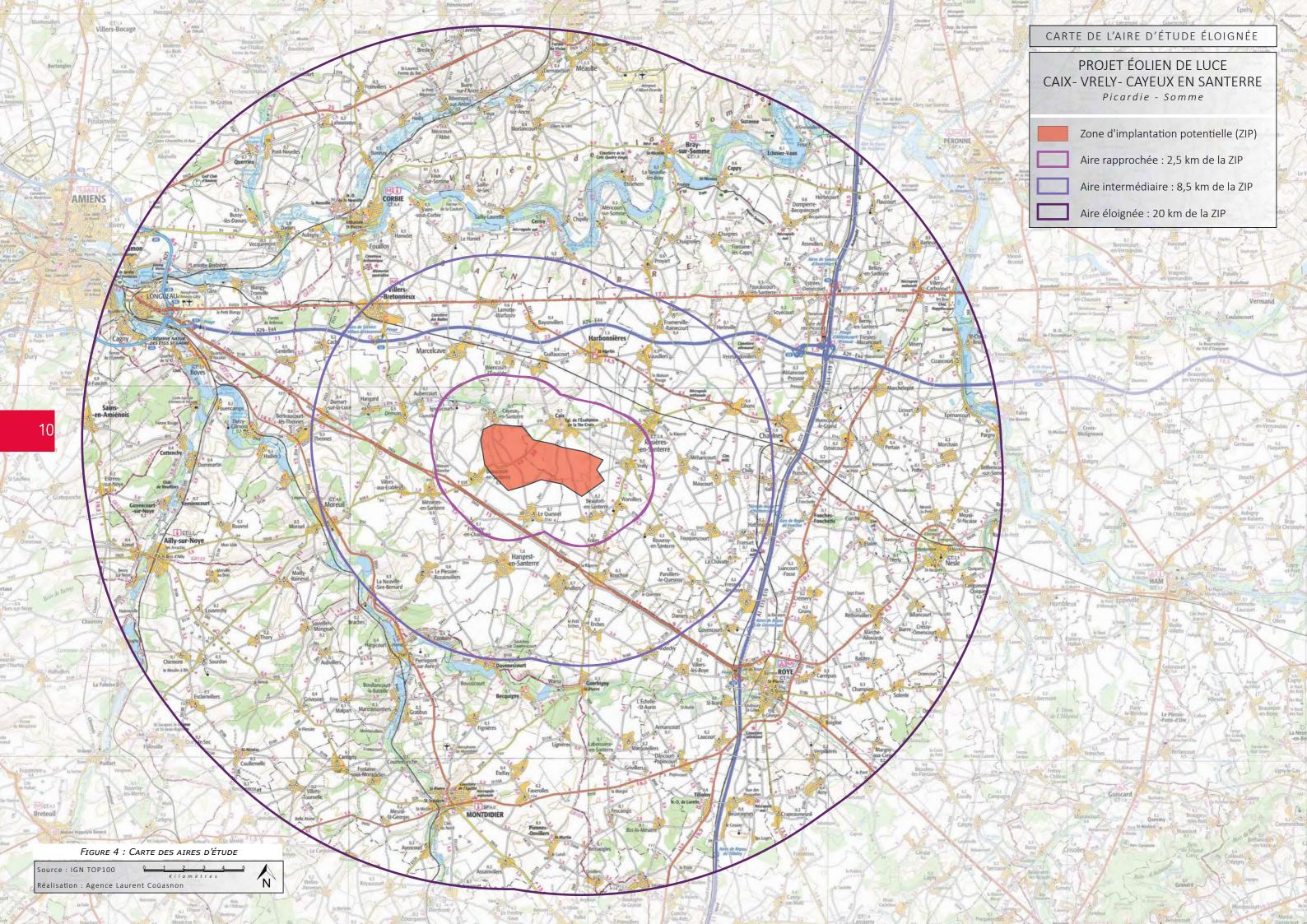
Table des Matières

PAF	RTIE 1. ÉTAT INITIAL	.11
	A . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE	.11
	1 . Présentation de la démarche	11
	2 . Définition des aires d'étude	
	2.1. Aire d'étude éloignée	
	2.2. Aire d'étude intermédiaire	
	2.3. Aire d'étude rapprochée	.11
- 6	B . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	.13
	1 . La géologie, le relief et l'hydrographie	.15
	2 . Le contexte paysager : les grandes unités paysagères	
	2.2. La Métropole amiénoise	
	2.1. Secteur souvenir de la Grande Guerre	.19
	2.3. La basse vallée de l'Ancre	.20
	2.4. La vallée de l'Hallue	
	2.5. Le plateau Nord Amiénois	
	2.6. La vallée de la Somme	.21
-	2.7. Le cœur du Santerre	.22
	2.8. La vallée de la Luce et de l'Ingon	
	2.10. La vallée de la Noye	
	3. Le contexte éolien	
4500	3.1. Le Schéma Régional Éolien (SRE)	
	3.2. Les parcs éoliens de l'aire d'étude	
	4 . La perception du paysage depuis les principaux axes de communication	
	4.1. Axes viaires	
	4.2. Le réseau ferroviaire	
	4.3. Les chemins de grande randonnée	.33
	5 . Perception des paysages depuis les principales communes	.35
	6 Les sites protégés dans l'aire éloignée	130-20
	7 . Le patrimoine bâti dans l'aire étoignée	.41
	8 . Enjeux de l'aire d'étude éloignée	
	C. ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE	NEW YORK
	1 . Le relief et le contexte paysager	
	2 . La perception du site depuis le réseau viaire	.52
N/A	3 . La perception du site éolien depuis l'habitat	
	4 . Le patrimoine bâti de l'aire d'étude intermédiaire	.60
Mark Co.	大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大	No. of Concession, Name of Street, or other Persons, Name of Street, or ot

5 . Enjeux de l'aire d'étude intermédiaire	61
D . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	62
1 . Le relief et le contexte paysager	66
2 . La perception du site éolien depuis le réseau viaire	
3 . La perception du site éolien depuis l'habitat	
4 . Le patrimoine bâti de l'aire d'étude rapprochée	82
4.1. Co-visibilité directe	82
4.2. Cimetière militaire	
5 . Enjeux de l'aire d'étude rapprochée	
E . SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL	86
PARTIE 2. ÉTUDES DES VARIANTES	88
A . PRÉSENTATION DES VARIANTES	88
B . TABLEAU COMPARATIF DES VARIANTES	97
PARTIE 3. IMPACTS PAYSAGERS	100
A . ÉTUDE DE VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN	
B . PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES	101
1 . Choix des photomontages	101
2 . Informations concernant la lecture des photomontages	
C . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	
1 . Description des impacts paysagers	105
1.1. Co-visibilité avec un monument historique	
1.2. Inter-visibilité avec un autre parc éolien	
2 . Photomontages	
1.3. Perception depuis les vallées	105
1.4. Perception depuis l'habitat	
1.5. Perception depuis les axes routiers	
D . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE	113
1 . Description des impacts paysagers	
2.1. Co-visibilité avec un monument historique	
2.2. Inter-visibilité avec un autre parc éolien	
2 . Photomontages	
2.3. Perception depuis les vallées	113

2.4. Perception depuis l'habitat	
2.5. Perception depuis les axes routiers	
E . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	119
1 . Description des impacts paysagers	119
2.1. Co-visibilité avec un monument historique	119
2.2. Inter-visibilité avec un autre parc éolien	
2 . Photomontages	
2.3. Perception depuis les vallées	119
2.4. Perception depuis l'habitat	119
2.5. Perception depuis les axes routiers	119
F . ANALYSE DE LA SATURATION VISUELLE	162
G . POSTES DE LIVRAISON	168
H . MESURES DE RÉDUCTION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT (ERC)	170
1 . Mesures d'évitement et de réduction des impacts visuels : choix du 170	projet
2 . Mesure de réduction des impacts visuels n'ayant pu être évités	170
I . CONCLUSION	173
J . ANNEXES 1	174
K . ANNEXES 2	175
L . ANNEXES 3	176
M . ANNEXES 4	177





PARTIE 1. ÉTAT INITIAL

A. Démarche et choix des aires d'étude

1. Présentation de la démarche

L'état initial vise à comprendre l'organisation actuelle du paysage aux abords du futur parc éolien à travers les différentes composantes du paysage (ambiances, éléments patrimoniaux, panoramas, etc.). Selon la distance, les enjeux ne seront pas les mêmes d'où la nécessité d'un cadrage et la création de plusieurs aires d'études emboîtées les unes dans les autres.

La plus lointaine, notée aire d'étude éloignée, permettra de préciser les caractères du paysage, son identité, les composantes des grandes unités paysagères, leur reconnaissance sociale. Elle permettra d'évaluer la capacité du territoire à recevoir un nouveau parc éolien.

Un deuxième périmètre, noté aire intermédiaire, permettra de préciser la perception du projet à son approche et son impact sur les communes alentours.

L'étude des abords directs, notée **aire rapprochée**, permettra d'affiner ces enjeux à une échelle plus locale, notamment pour la perception du parc depuis les hameaux et les habitations les plus proches.

2. Définition des aires d'étude

Les enjeux d'une inscription mesurée d'un projet éolien dans le paysage sont à étudier dans une aire d'étude adaptée à l'échelle du projet éolien envisagé, notamment en se basant sur la formule de l'ADEME.

Trois aires d'étude théoriques sont envisageables autour de la ZIP :

2.1. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

Pour l'aire d'étude éloignée, les recommandations communément admises de la **formule de l'ADEME**: R=(100+E) x H où E est le nombre d'éoliennes et H leur hauteur.

Pour ce projet, il est pressenti 12 éoliennes de 178,4 m (en bout de pale) soit un périmètre comprenant un rayon de 20 km autour de la ZIP selon la formule de l'ADEME.

Pour les aires plus rapprochées, la méthode utilisée est basée sur l'évolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur-éolienne. En effet, la taille apparente des éoliennes décroît rapidement avec la distance, comme le montre le graphique ci-après.

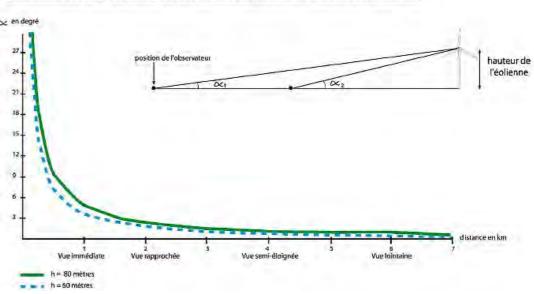


FIGURE 6 : PRINCIPE DE VARIATION DE LA PERCEPTION DES ÉOLIENNES SELON LA DISTANCE OBSERVATEUR-ÉOLIENNE - SOURCE DIREN BRETAGNE

2.2. Aire d'étude intermédiaire

Dans l'aire d'étude intermédiaire, les éoliennes seront visibles avec une taille apparente faible à moyenne qui correspond à une aire comprise entre 2,5 km et 8,5 km autour de la ZIP.

Ce périmètre permet d'intégrer pour partie les communes de :

- Au nord : Wiencourt-l'équipée, Lamotte-Warfusée, Guillaucourt, Bayonvillers, Harbonnière,
- Au nord-est : Vauvillers, Framerville-Rainecourt,
- À l'est : Lihons, Méharicourt, Maucourt, Chilly, Hallu,
- Au sud-est : Fouquescourt, Rouvroy-en-Santerre, Fransart, Hattencourt, Parvillers-le-Quesnoy, Damery,
- Au sud: Folies, Bouchoir, Erches, Arvillers, Hangest-en-Santerre, Le Plessier-Rozainvillers,
- Au sud-ouest : Mézières-en-Santerre, Villers-aux-Érables,
- A l'ouest : Démuin,
- Au nord-ouest : Marcelcave , Villers-Bretonneux.

2.3. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

Cette aire permet d'analyser l'impact paysager des éoliennes dans un secteur où leur hauteur apparente dépasse, en général, les autres éléments du paysage.

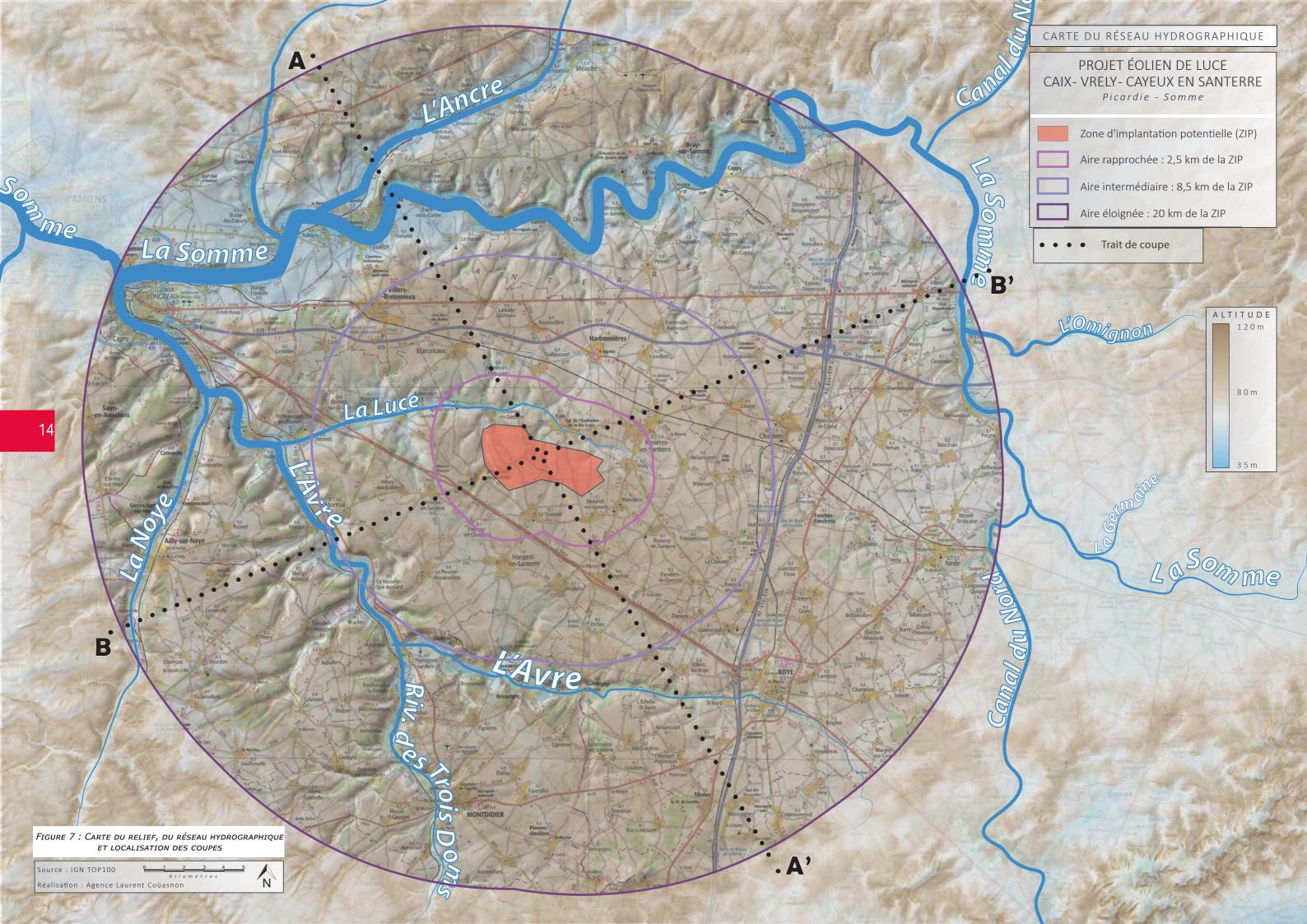
Une attention particulière est apportée aux habitations situées à moins d'un kilomètre autour des ZIP, au sein de la section dédiée à l'aire d'étude rapprochée.

D'un rayon de 2,5 km, ce périmètre intègre les communes les plus proches, à savoir : Caix au Nord, Rosières-en-Santerre au nord-est, Vrély à l'est, Warvillers et Beaufort-en-Santerre au sud-est, Le Quesnel au sud et Beaucourt-en-Santerre au sud-ouest et Cayeux-en-Santerre à l'ouest.

NB: Le périmètre des aires d'études, (voir figure $n^\circ 1$ ci-contre), sera indiqué sur l'ensemble des cartes et figures du présent document.

20 km 8,5 km 2,5 km ZIP 2,5 km 8,5 km 20 km
Aire éloignée Aire intermédiaire Aire rapprochée Aire rapprochée Aire intermédiaire Aire éloignée





1. LA GÉOLOGIE, LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

craie blanche, qui forme le substrat de la Picardie, de l'Artois et du Cambrésie. On la voit découper en taches blanches la paroi des falaises et le versant des vallées. La craie n'étant pas une roche dure et n'offrant pas d'assise qui soit résistante d'une manière continue, ne saurait comme le calcaire grossier se dresser en plateaux tabulaires d'autre part elle donne des ondulations à grands rayons, beaucoup plus amples et moins désordonnées que les surfaces argileuses; elle ne connaît ni l'horizontalité parfaite des calcaires durs, ni les vallonnements confus des assises molles.»1

« C'est une même roche, la craie blanche, qui forme le substrat de la Picardie, de l'Artois et du Cambrésie. On «Le département de la Somme fait partie du Bassin Parisien. Mis en place à l'aire secondaire, au Crétacé supérieur, son socle principal est constitué d'une couche de craie d'environ 400 m d'épaisseur, formant un immense plateau dont les ondulations ont été par la suite entrecoupées de vallées.

A l'aire tertiaire, les mers ont déposé, au-dessus de la craie, des sables et des argiles qui subsistent aujourd'hui de manière résiduelle.

Les vallées se sont mises en place au quaternaire. Les périodes froides ont élargi le lit des cours d'eau, les couvrant de cailloutis et de lœss. Les vents ont ensuite déposé sur la craie une épaisse couche de limon qui fera de la Somme une terre particulièrement fertile et propice à la culture des céréales. Son épaisseur peut dépasser 20 m dans le Santerre.

Sur ces sols perméables, les eaux ne restent pas en surface et les vallons secs sont nombreux. Les eaux s'infiltrent par percolation et forment des nappes phréatiques qui ressurgissent parfois dans les vallées, sous forme de sources.

C'est l'espacement des vallées, leur largeur et leur encaissement qui accentuent les mouvements de sols et les grands traits du relief et définissent les horizons proches ou lointains. »²

ANIESS

Displaced de craix.
Converted de 2 di On de linon.
Proposer presente persona un responsa presente partient un responsa presente partient un responsa presente partient un responsa presente partient un responsa presente persona un responsa presente partient un responsa presente de linon.
Qualques reserve intentions
Conferential de partient de la conference de constituent un responsabilité de la conference de la conference de constituent un responsabilité de la conference de la conference de la conference de la conference de constituent un responsabilité de la conference de la conference

Figure 8 : Carte de la géologie simplifiée de la Somme - source : atlas des paysages de la Somme

Le territoire du Santerre se caractérise par un paysage de plateau crayeux peu boisé et entaillé par quelques cours d'eau : l'Avre et son affluent le ruisseau des Trois Doms le long de la bordure méridionale, la Somme qui le délimita au nord et à l'est, la Luce (également affluent de l'Avre) dans l'angle nord-occidental. Le plateau est également entaillé par des vallons secs orientés perpendiculairement à ces vallées et se tient en général entre 105 et 90 mètres d'altitude. «Le Santerre n'est pratiquement parcouru par aucun cours d'eau à l'exception de sa périphérie, présente-t-il de vastes horizons quasiment plats, faiblement modelé par quelques vallées sèches peu marquées. Son sous-sol perméable renferme une importante nappe phréatique.»³

La Somme a une très longue tradition de défrichements de son territoire au cours des siècles. Désormais, les masses boisées le plus visibles restent les fonds de vallées et leurs versants incultes et donc souvent boisés.

Les vues sont ainsi très lointaines sur les plateaux et refermées par la végétation et le relief voire le bâti - dans les vallées.

3 Extrait de l'Atlas des paysages de la Somme





² Extrait de l'Atlas des paysages de la Somme

■ COUPES PAYSAGÈRES

Coupe A –A'

Cette coupe montre l'importance relative du plateau du Santerre et des vallées, en particulier les dimensions (y compris la profondeur) de l'Ancre et de la Somme aux abords de Corbie comparativement aux 'légères griffures' que représentent la Luce et l'Avre amont. Ces vallées, par leurs dimensions, présentent une sensibilité particulière et exigent, par conséquent, une attention particulière.

ZONE DE RECOUPEMENT



FIGURE 9 : COUPE PAYSAGÈRE A-A' : AXE NORD-OUEST / SUD-EST

Coupe B -B'

De la même façon, cette coupe montre l'importance des vallées, en particulier les dimensions de la Noye et de l'Avre comparativement à celle de la Luce ainsi que les rapports de distances entre la vallée, Moreuil et la Zone d'Implantation Potentielle.

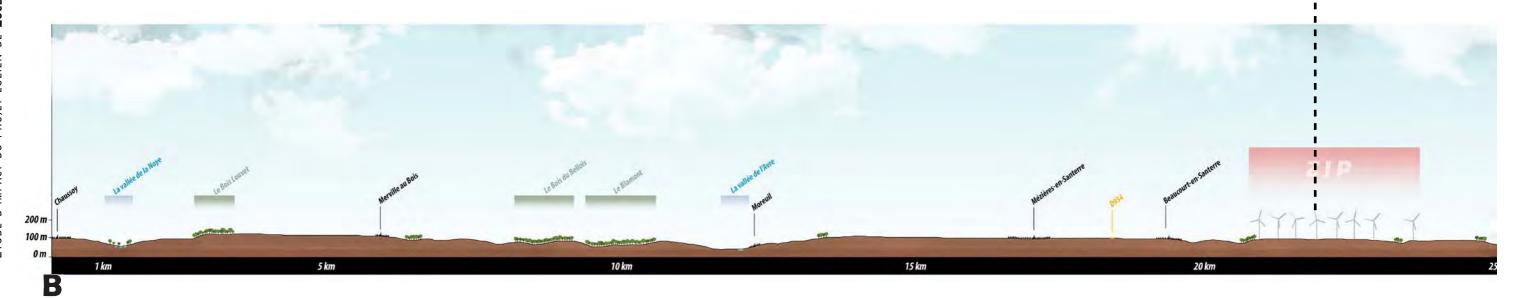
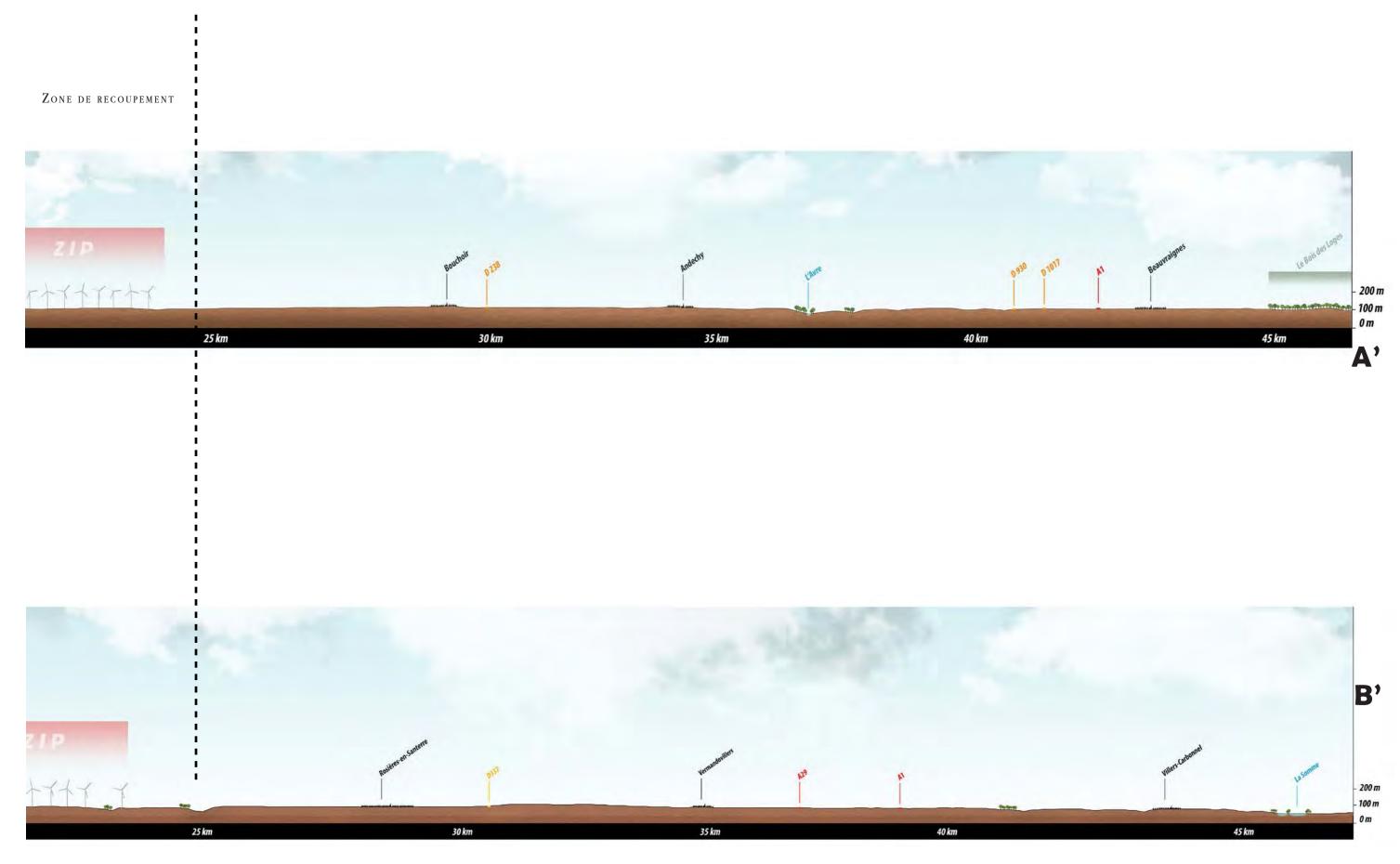
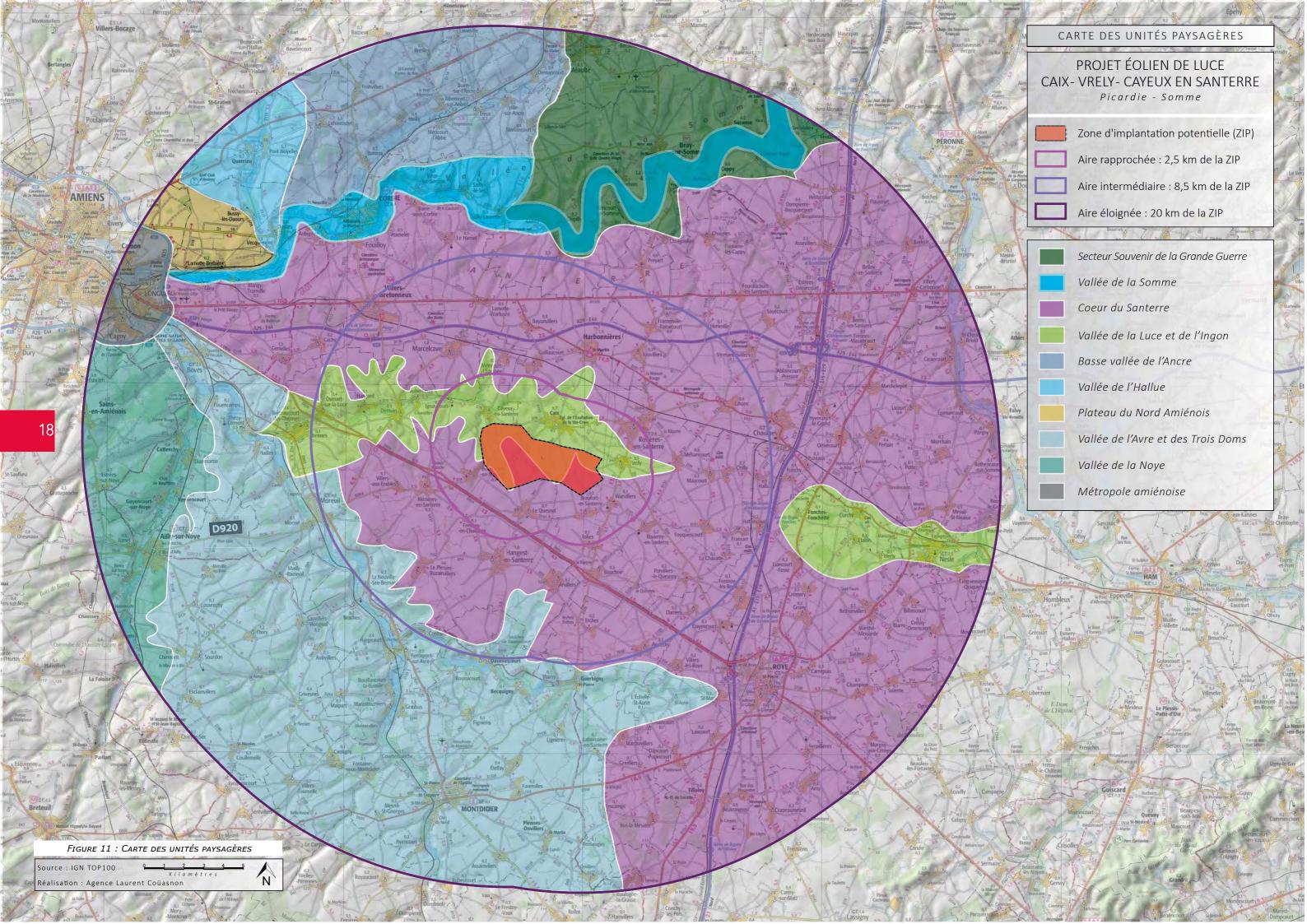


FIGURE 10 : COUPE PAYSAGÈRE B-B' : AXE SUD-OUEST / NORD-EST







2. LE CONTEXTE PAYSAGER : LES GRANDES UNITÉS PAYSAGÈRES

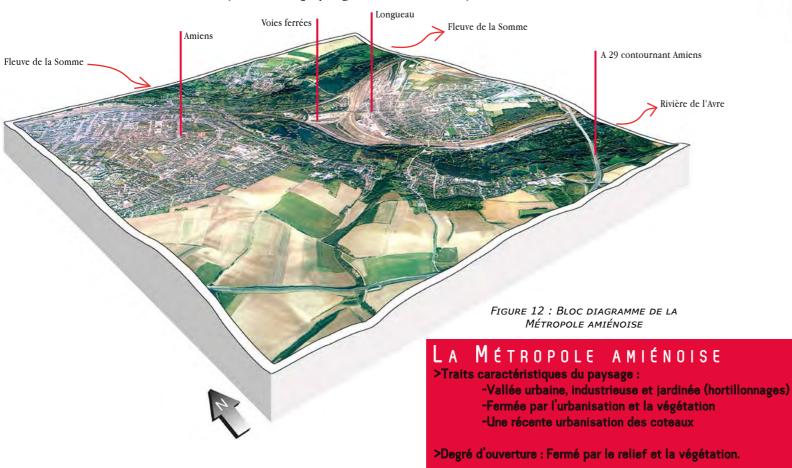
Le découpage du territoire en grandes unités paysagères, présenté dans l'atlas des paysages de la région Picardie, expose dix ensembles distincts (voir carte ci-contre des unités paysagères) :

- Le cœur de Santerre, vaste unité paysagère qui recouvre une très grande partie de l'aire d'étude éloignée et où se trouve la ZIP,
- La vallée de la Somme, qui délimite le Santerre au nord et à l'est,
- La vallée de la Luce, petite vallée qui borde la ZIP, et la vallée de l'Ingnon,
- La vallée de l'Avre et des Trois Dom, qui incluent l'ensemble des plateaux au-delà de l'Avre, et qui est prolongée par la vallée de la Noye vers l'ouest,
- La métropole amiénoise, à la confluence de la Somme et de l'Avre,
- Des secteurs de vallées et de plateaux au nord de la Somme : Le plateau Nord Amiénois, la vallée de l'Hallue, la basse vallée de l'Ancre, le Secteur du souvenir de la Grande guerre.

Méthodologiquement, nous analyserons chacun de ces grands ensembles indépendamment, au regard des composants spatiaux qui les constituent afin de déterminer le niveau de l'ouverture visuelle au sein de l'entité.

2.2. La Métropole amiénoise

La ville d'Amiens est construite en bord de Somme, en un point situé à la confluence de trois rivières (la Somme, la Selle et l'Avre), que prolongent en amont, trois de leurs affluents (la Noye, l'Ancre et l'Hallue). La cité est établie sur un promontoire rocheux ; la vieille ville artisanale s'est construite dans le lit du fleuve. Amiens est riche d'un patrimoine architectural reconnu auquel s'ajoute une grande homogénéité du bâti, composé notamment d'alignements de maisons, les "amiénoises". (Atlas des paysages de la Somme)

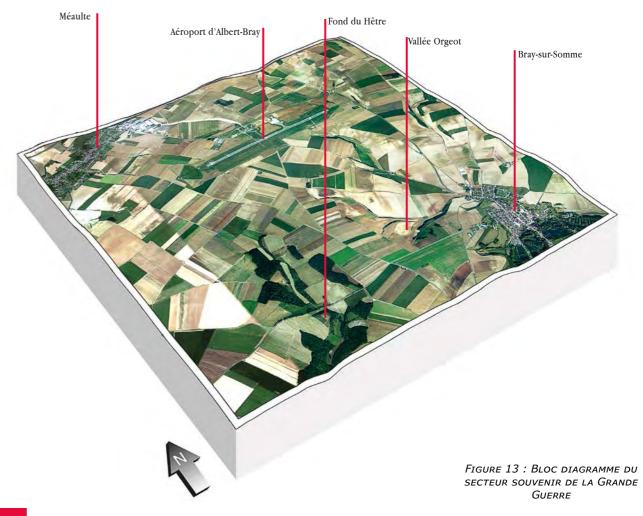


2.1. SECTEUR SOUVENIR DE LA GRANDE GUERRE

Ce secteur est constitué de plateaux vallonnés ponctués de bois et parcourus de vallées sèches, ainsi que de vallées humides aux versants dissymétriques (végétation de ripisylve, marais, étangs et peupleraies en progression). Les paysages sont profondément marqués par le souvenir de la guerre de 1914-1918 (cimetières militaires, mémoriaux pour les disparus, architecture de la Reconstruction). Il est desservi par le canal du Nord, les autoroutes A1 et A2 et les tranchées des trains à grande vitesse.

Les principaux axes de perception sont l'ex RN17, la RD 929, et les RD 50 et 151. (Atlas des paysages de la Somme).

Les paysages perçus depuis les lieux de mémoire de la Première Guerre Mondiale doivent bénéficier d'une attention particulière dans leurs modifications potentielles.



LE SECTEUR SOUVENIR DE LA GRANDE GUERRE >Traits caractéristiques du paysage :

- Relief ample (80 m)
- Boisements nombreux dans la vallée de la Somme et lâches sur le plateau ondulé

Degré d'ouverture : Sur le plateau, les vues sont à la fois très ouvertes et très profondes

2.3. LA BASSE VALLÉE DE L'ANCRE

On note une dissymétrie des versants de la vallée que prolonge un réseau de vallées sèches entaillant le plateau.

Des bois occupent les versants les plus pentus et des rideaux, les pentes cultivées.

Marais, étangs et peupleraies se trouvent en grand nombre en coeur de vallée.

Les villages-rues sont implantés le long du lit de l'Ancre.

La vallée est marquée par le site remarquable du village d'Heilly et par le patrimoine archéologique à Ribemont-sur-Ancre.

(Atlas des paysages de la Somme)

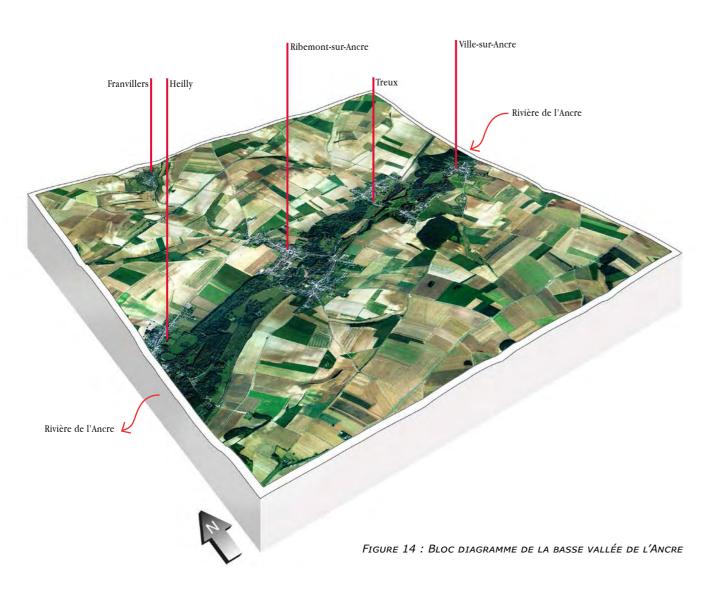
2.4. LA VALLÉE DE L'HALLUE

Les paysages des vallées de l'Ancre et de l'Hallue sont assez semblables :

La dissymétrie importante des versants de la vallée que prolonge un réseau de vallées sèches entaillant le plateau. Les bois occupent les versants les plus pentus et des rideaux d'arbres sont présents sur les pentes cultivées. Quelques peupleraies occupent le coeur de vallée.

Des villages-rues sont implantés le long du lit de l'Hallue. Les secteurs patrimoniaux se composent du site de Fréchencourt, du paysage de rideaux entre Warloy-Baillon et Senlis-le-Sec et réseau de châteaux du XVIIIème siècle (Querrieu, Contay, Valencourt,...)

(Atlas des paysages de la Somme)

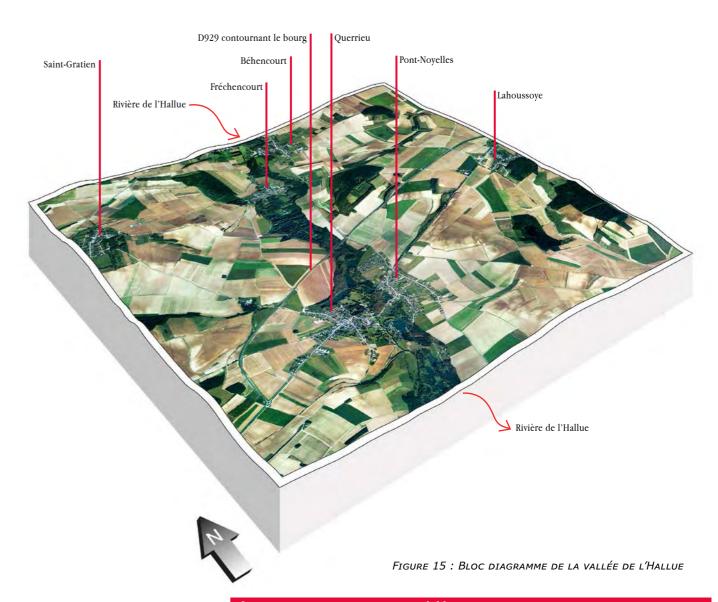


BASSE VALLÉE DE L'ANCRE

>Traits caractéristiques du paysage :

- -Vallée bucolique
- -Fermée par la végétation sauf en rebord de plateau
- -Nombreux boisements et longs rubans de peupliers

>Degré d'ouverture : Fermé par le relief et la végétation.



LA VALLÉE DE L'HALLUE

>Traits caractéristiques du paysage :

- -Vallée bucolique
- -Fermée par la végétation sauf en rebord de plateau
- -Nombreux boisements et longs rubans de peupliers

>Degré d'ouverture : Fermé par le relief et la végétation



Ce vaste plateau faiblement vallonné, parcouru de vallées sèches compose un paysage d'immenses terres cultivées, ponctuées de petits bois et de villages-bosquets, avec peu de rideaux et de larris. Les villages-rues (Vignacourt) sont établis à la croisée des chemins, souvent autour de mares (Villers-Bocage, Talmas, Beauquesne, Varennes).

Les axes de circulation découvrent les grands horizons du plateau ponctués de villages-bosquets (N25 Amiens - Doullens - Arras et ex N1 Amiens - Abbeville). Les structures agraires traditionnelles et l'habitat rural demeurent préservés autour des villages de Toutencourt, Hérissart et Vaux-en-Amiénois.

(Atlas des paysages de la Somme).

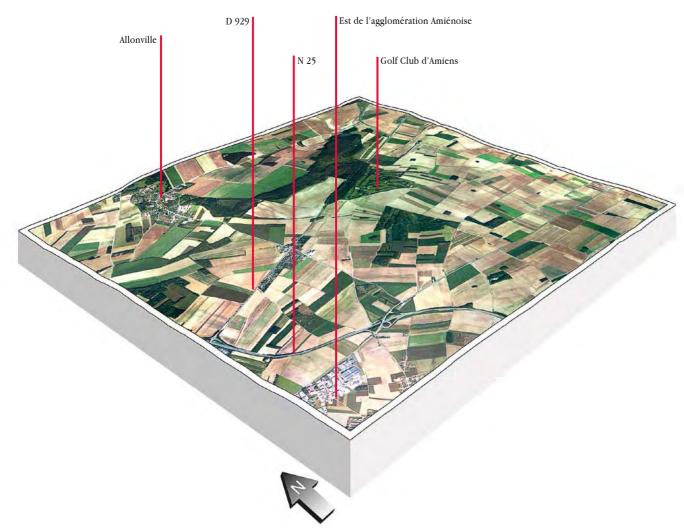


FIGURE 16 : BLOC DIAGRAMME DU PLATEAU NORD AMIÉNOIS

LE PLATEAU NORD AMIÉNOIS

>Traits caractéristiques du paysage

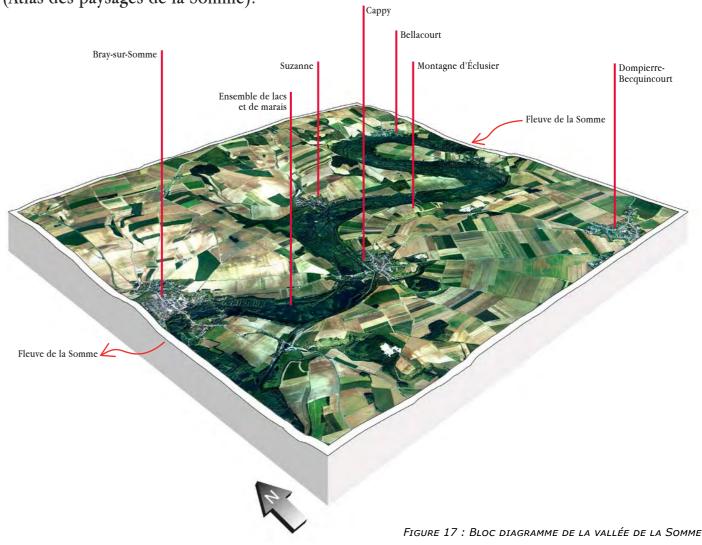
- -Plateau faiblement vallonné ponctué de boisements
- -Des étangs associés aux villages
- -Une architecture monumentale de la reconstruction

>Degré d'ouverture : Les longues vues sont peu limitées par le relief



PHOTO 3 : VALLÉE DE LA SOMME

La vallée de la Somme (plus précisément de la Haute Somme) se compose de huit grands méandres au x versants très dissymétriques. La palette végétale est caractéristique des milieux humides. Les villages sont implantés au pied du coteau, au sec (au dessus du lit inondable). La vallée est flanquée de quelques belvédères (de Vaux et de Sainte Colette) ; les RD 1 et 42 et les routes qui descendent les versants peuvent offrir des vues longues. (Atlas des paysages de la Somme).



La vallé<u>e de la Somme</u>

>Traits caractéristiques du paysage

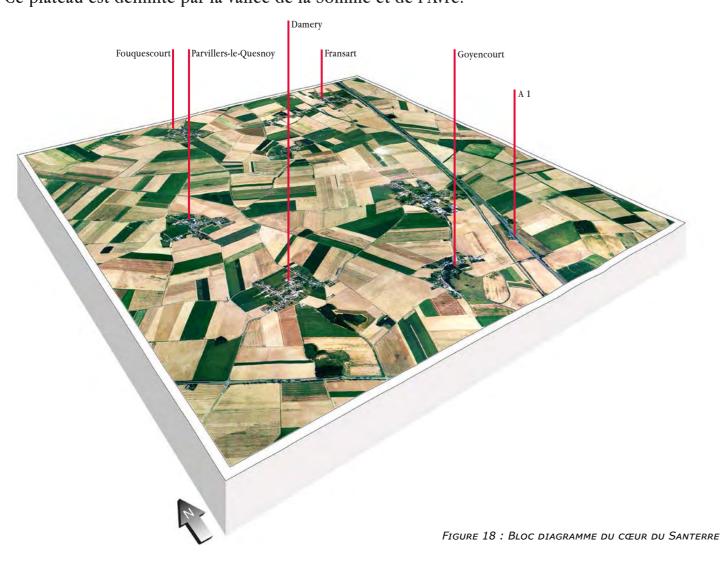
- -Paysage fermé de vallée et de marais avec une végétation dense
- -Villages implantés au pied du coteau
- -Quelques belvédères

>Degré d'ouverture : Paysage très fermé, à l'exception de quelques belvédères

2 100 CR19 -

PHOTO 4: PLATEAU DU SANTERRE

Le plateau du Santerre est un vaste territoire caractérisé par une agriculture animée au rythme des saisons ; en effet les terres régulièrement retournées, sont alternativement labourées, puis semées et enfin moissonnées. Le relief y est totalement absent. Le regard se porte au loin sur des horizons immenses ponctués de petites lisières forestières et de villages. D'ailleurs, dans ce paysage d'une exceptionnelle planéité et profondément remembrés, les axes de communication et les villages-bosquets sont les seuls éléments de structuration de ce territoire identitaire. Ce plateau est délimité par la vallée de la Somme et de l'Avre.



LE COEUR DU SANTERRE

>Traits caractéristiques du paysage :

- -Absence de relief
- -Les villages-bosquets constituent les rares éléments verticaux du paysage

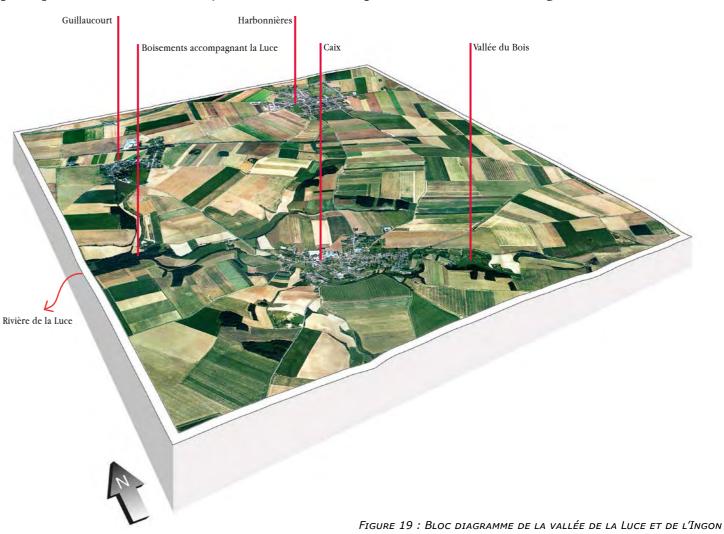
>Degré d'ouverture : Vues extrêmement ouvertes



Ces deux vallées offrent des reliefs dissymétriques et néanmoins assez peu marqués. Elles sont peu profondes et la vallée de la Luce abrite un patrimoine bâti qui a échappé aux destructions de la première guerre mondiale : église de Caix, pigeonnier de Cayeux-en-Santerre, château d'Hangar.

La végétation y est plus présente que sur le plateau du Santerre et se trouve tantôt à flanc de vallon, tantôt en fond de vallon, étoffant la ripisylve.

L'échelle de perception des paysages y est beaucoup plus intime que sur le plateau, c'est pourquoi ce secteur fait l'objet d'une sensibilité particulière viis-à-vis du grand éolien.



LA VALLÉE DE LA LUCE ET DE L'INGON

>Traits caractéristiques du paysage

- -Paysage doucement vallonné et marqué de boisements et de ripisylve
- -Des éléments de patrimoine bâti de qualité
- -Des villages agricoles

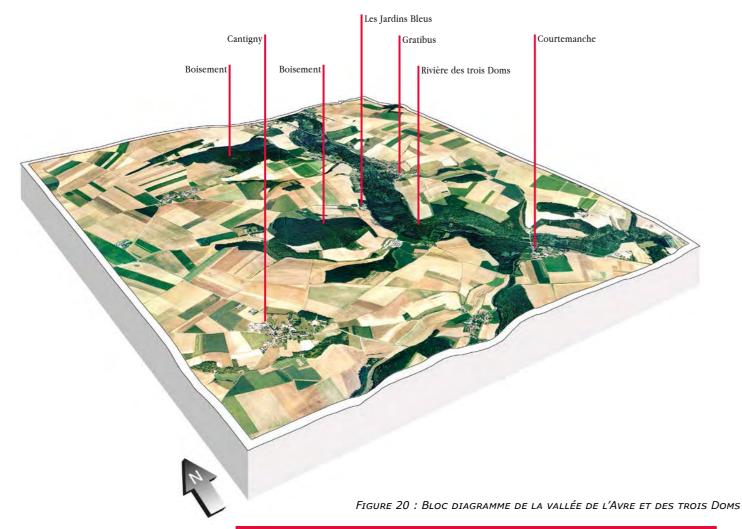
>Degré d'ouverture : Les vues sont beaucoup plus intimes que sur le plateau



PHOTO 5 : VALLÉE DES TROIS-DOMS

L'Avre ainsi que son affluant les Trois-Doms marque la limite sud-ouest du Santerre. Les vallées entaillent le plateau selon un axe et une direction sud-est / nord-ouest pour rallier en aval la rive gauche de la Somme à Longueau.

La dissymétrie des versants de la vallée est marquée, celle-ci se prolonge par un réseau de vallées sèches entaillant le plateau. Au nord-ouest de Montdidier, la vallée des Trois-Doms est orientée en direction de la ZIP. Depuis le fond de la vallée sur une relativement brève portion, l'on aperçoit la ville et les turbines de Montdidier, tronquées par le relief.



La vallée de l'Avre et des trois Doms

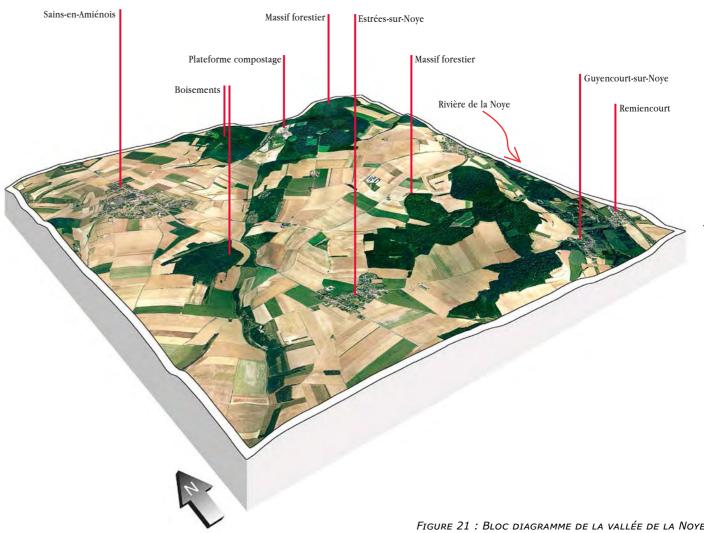
>Traits caractéristiques du paysage :

- -Plateau vallonné ponctué de boisements
- -Des étangs et marécages associés à l'Ancre
- -Une architecture monumentale de la reconstruction

>Degré d'ouverture : Les longues vues sont limitées par les vallées et le relief

2.10. LA VALLÉE DE LA NOYE

La vallée de la Noye est furtivement représentée à l'ouest de notre territoire d'étude ; elle est orientée sud-nord. Nous avons constaté, à l'instar de la morphologie de la vallée de l'Avre, une forte dissymétrie entre le versant oriental très continu et le versant occidental (moins abrupt) très ouvert sur de profondes vallées sèches. À l'est donc, l'interface entre la vallée et le plateau épouse la ligne de crête du versant, d'où les vues vers la zone de projet, à 18 km environ de la ZIP, sont arrêtées par le vallonnement des terres entre la vallée des Trois Doms et celle de la Noye.



. A VALLÉE DE LA NOYE

>Traits caractéristiques du paysage :

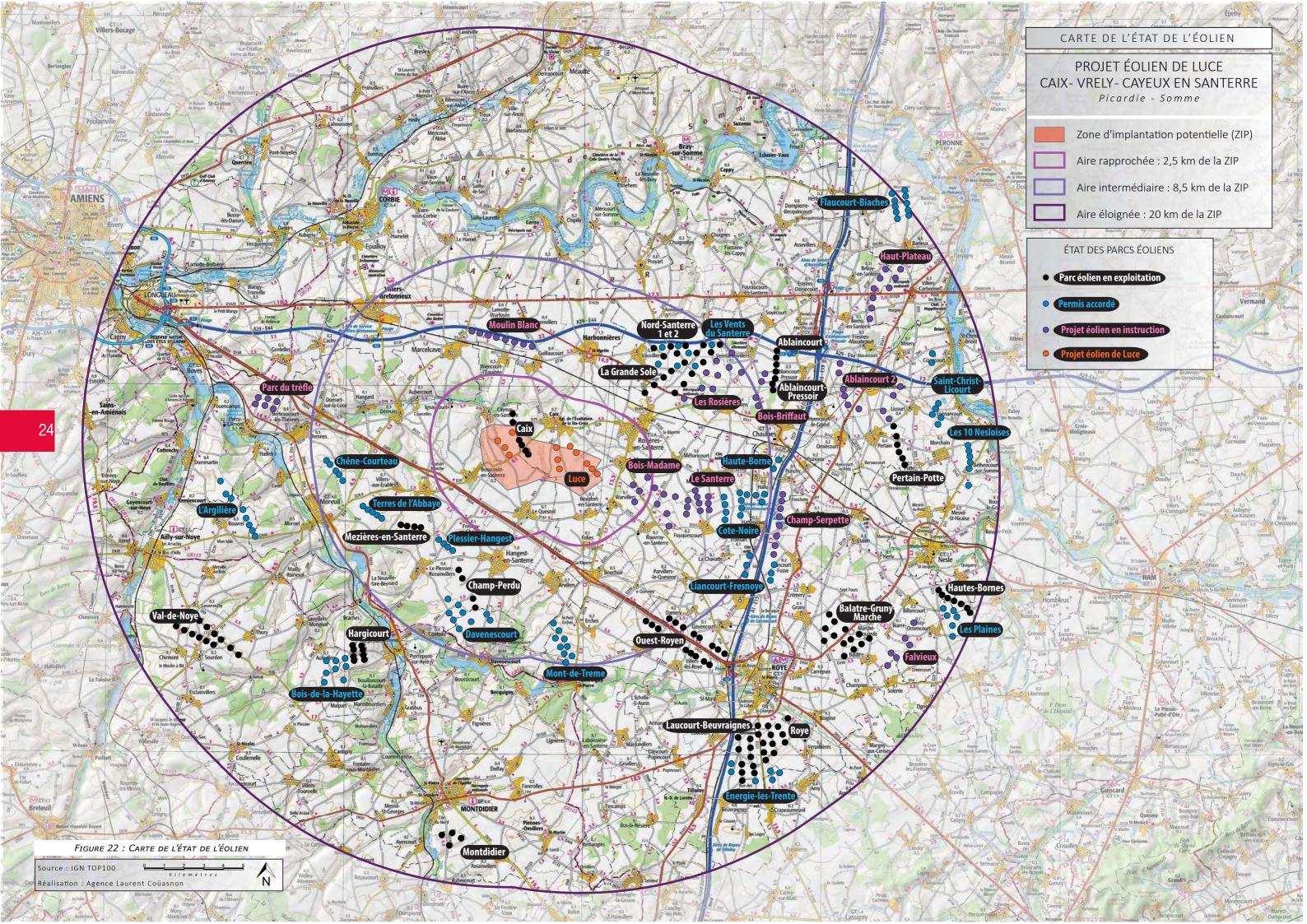
- -Paysage ouvert de grandes cultures
- -Auréoles bocagères autour des villages
- -Quelques boisements

>Degré d'ouverture : Paysage largement ouvert mais vues fermées dans les villages par le bâti et le bocage

ÉTAT INITIAL

23

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DE **LUCE** - VOLET PAYS



3. LE CONTEXTE ÉOLIEN

3.1. LE SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN (SRE)

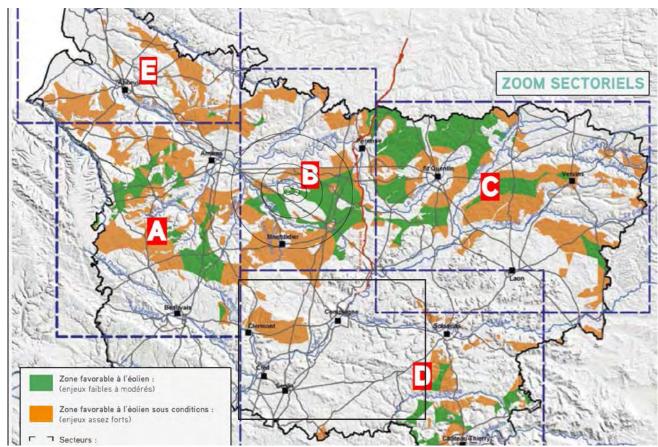


Figure 23 : Carte des zones favorables au développement éolien - source : SRE de la région Nord Pas-de-Calais

La ZIP du projet éolien de Luce se situe à l'intérieur d'un territoire identifié comme favorable au développement de l'éolien par le SRE.

Le SRE définit des pôles de densification dans lequel le site éolien de Luce se situe. Le troisième des «grands principes d'organisation des projets éoliens» du SRE précise la cohérence qui est attendue pour ces pôles. «Dans ces pôles, plusieurs parcs éoliens sont structurés de façon à former un ensemble cobérent. Ainsi l'ensemble des éoliennes doit s'organiser dans une logique commune. Des distances de respiration significatives doivent être ménagées entre les différents pôles de densification. Dans la pratique si on tient compte des projets éoliens existants il peut arriver que cette distance de respiration soit plus courte, dans ce cas il faut éviter de rapprocher davantage les pôles, considérer que l'implantation d'éoliennes constitue une démarche de création de nouveau». (Extrait du SRE)

Pour répondre à la stratégie régionale définie par le SRE, des recommandations pour les «zones propices à une densification» ont également été définies pour chaque zone. Le site éolien de Luce se trouve dans la zone «B - EST SOMME».

«Caractéristique du secteur B - EST SOMME : Le plateau du Santerre, vaste openfield traversé par de grandes infrastructures de communications (A1, A29, TGV, futur Canal Seine-Nord-Europe,..), est très approprié au développement de l'éolien. Ce secteur est délimité par des zones contraintes:

- à l'ouest, confrontation avec les sites patrimoniaux d'Amiens et de Folleville,
- au sud, par le site de Saint-Martin-aux-Bois (périmètre de vigilance), radar de Montigny-Maignelay, collines du Noyonnais et du Laonnois.
- à l'est, continuité vers le plateau du Vermandois propice à l'éolien (secteur C),
- au nord, retrait des éoliennes vis-à-vis de la vallée de la Somme et des belvédères des boucles de la Haute-Somme. Le gisement éolien est compris entre 4,5 m/s et 5,5 m/s.

Une stratégie globale est préconisée pour le pôle B. Le territoire est déjà investi par 2 grands pôles de densification de l'éolien (parcs du Santerre et de Roye) distants de 15 km. Cette respiration significative et un faible mitage du territoire par l'éolien permettent d'envisager une densification significative de ces parcs.

Il est prévu le confortement des pôles de densification dans le cadre de la stratégie par pôles : pour le pôle 1, le parc du Santerre marque le carrefour des autoroutes A1 et A29. Ce parc pourrait être conforté dans la continuité de l'existant».

Actuellement, et compte tenu des parcs existants et projetés au sud de la vallée de la Somme, le développement éolien s'organise en 3 bandes qui forment une sorte d'éventail qui accompagne l'A 29 (Amiens - Saint-Quentin) et la RD 334 (Amiens - Roye) et l'interstice entre les deux : Au nord se trouvent les parcs du Moulin-Blanc, de la Grande-Sole et des Vents-du-Santerre, des Rosières et d'Ablincourt, au centre, ceux de Caix - Luce, Bois-Madame, Haute-Borne, Côte-Noire et Champ-Serpette et au sud le chapelet des parcs du Trèfle, du Chêne-Courteau, de Terres-Abbaye, de Mézières-en-Santerre, du Plessis-Hangest, de Mont-de-Treme et d'Ouest-Royen. Les espaces de respiration s'allongent en deux couloirs orientés nord-ouest - sud-est et _ encadrent le présent projet de Caix-Luce : l'un au nord, l'autre au sud de celui-ci.

3.2. Les parcs éoliens de l'aire d'étude

Au vu du développement éolien en région «Hauts de France» et du projet éolien de Luce, objet de la présente étude, il est nécessaire de prendre en considération les éventuelles saturations et inter-visibilités des parcs dans le paysage.

Conformément au SRE, préconisant le développement des pôles de densification, le u parc éolien de Luce renforce le parc existant de Caix en le prolongeant et le densifiant. Le projet éolien entretiendra des relations évidentes d'inter-visibilité avec les parcs éoliens les 25 plus proches, situés à environ 6 km sur le même plateau :

- Au nord, les parcs existants au-delà de Rosières-en-Santerre et le parc en instruction du 🖺 Moulin-Blanc
- À l'est, le parc en instruction de Bois-Madame,
- Au sud-ouest, les parcs existants de Mézière-en-Santerre et de Champ perdu et les parcs autorisés qui vont les prolonger en suivant une direction sensiblement parallèle à la RD 934. Les autres parcs, situées à plus de 6 km, auront une inter-visibilité moindre avec celui de Luce.

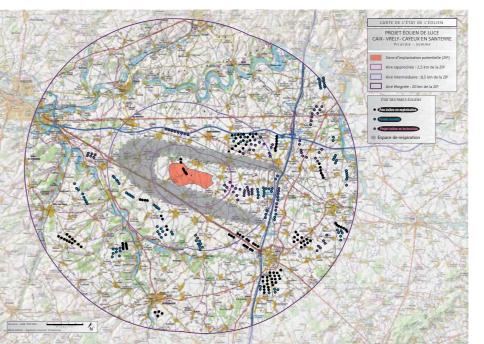
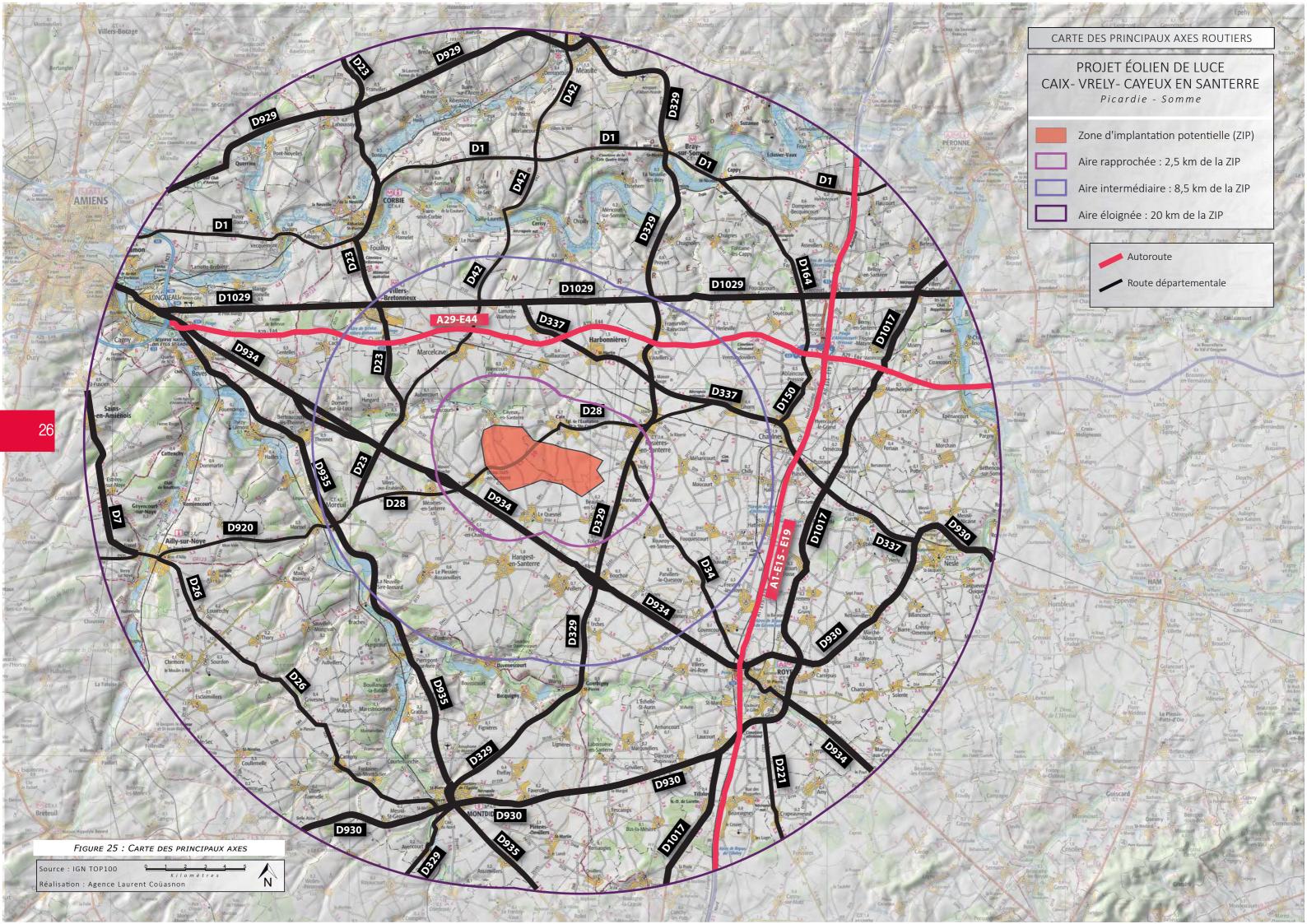


FIGURE 24: ESPACE DE RESPIRATION DANS L'AIRE D'ÉTUDE

1 Les notions d'inter-visibilités et de co-visibilités extraites du «guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens» actualisé en 2010 La co-visibilité regroupe plusieurs situations : l'éolienne est visible depuis le monument bistorique, le monument bistorique est visible depuis l'éolienne, le monument historique et l'éolienne sont visibles simultanément, dans le même champ de vision. La notion de co-visibilité est réservée aux monuments historiques. On parlera d'inter-visibilité pour décrire les mêmes situations entre une éolienne et un élément patrimonial ou d'infrastructure (site, monument, éolienne, etc.).



4. LA PERCEPTION DU PAYSAGE DEPUIS LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

Compte tenu du grand nombre d'axes de circulation traversant les trois aires d'études successivement, l'analyse de la perception potentielle du site éolien depuis le réseau viaire, ferroviaire et piétonnier est ici réalisé dans la partie dédiée à l'état initial de l'aire d'étude éloignée.

Le périmètre de l'étude englobe une large palette d'axes de circulation : En effet, des chemins de randonnées aux autoroutes, en passant par les lignes ferroviaires, c'est un réseau très varié et très dense qui sillonne le territoire.

4.1. AXES VIAIRES

Les axes de circulation viaires sont très présents sur le territoire de l'étude. Hormis les grands axes de circulation rectilignes traversants, reliant les grands pôles urbains (Paris/Lille par l'A1, Amiens/Saint-Quentin par l'A29, Amiens/Soisson par la D 934), le réseau secondaire ramifié, assurant la liaison des nombreux petits villages et hameaux, rayonne autour des plus grandes localités de l'aire d'étude (Roye, Mondidier, Moreuil, etc.).

AUTOROUTE A1

Reliant Paris à Lille en passant par Roye, l'autoroute A 1 (plus communément appelé autoroute du Nord) traverse la partie est de l'aire d'étude en contournant Roye par l'ouest. L'autoroute traverse la vallée de la Somme et l'amont de la vallée de l'Avre.

Jusqu'au Sud de Fresnoy-lès-Roye et au Nord de Hallu, les vues dans la direction du site éolien sont fermées par les talus, les haies et les bosquets omniprésents qui séparent l'autoroute de la ligne de TGV qui lui est parallèle. En revanche, dans l'intervalle entre ces deux bourgs (soit sur 6 km), elles sont ouvertes sur le plateau dans un angle de vision perpendiculaire à l'axe de l'autoroute. Elles donnent alors à voir de nombreux parcs éoliens.

AUTOROUTE A1

Fréquentation : forte // ± 41 000 véhicules (trafic moyen journalier)

Typologie du tracé sur le territoire : rectiligne

Degré d'ouverture sur le paysage : Les vues vers le site éolien sont fermées par la végétation entre l'Al et

la ligne TGV



Photo 6: Vue depuis l'échangeur entre les autoroutes A1 et A29



PHOTO 7 : VUE DEPUIS L'AIRE DE REPOS DE GOYENCOURT SUR L'A1

n'impart nii poniet éniien ne l'iice - Vniet Dausag

AUTOROUTE A29

L'autoroute A29 relie Amiens à Saint-Quentin. Son tracé traverse les aires d'étude éloignée et intermédiaire.

Son tracé décrit de larges courbes. Les vues sont profondes et très ouvertes sur les cultures céréalières. Comme de nombreux parcs éoliens, celui de Caix et le site éolien au loin sont bien visibles sur le plateau dégagé du Santerre, au sud de l'autoroute. Au contraire, le paysage qui se déroule au nord de l'autoroute et qui descend vers la vallée de la Somme n'accueille que très peu de parcs éoliens. De très rares fermetures visuelles sont imposées par la présence de talus ou de rideaux de végétation le long de l'axe.



PHOTO 8: VUE SUR L'AUTOROUTE A29

L'Autoroute A29

Fréquentation : forte // ± 20 000 véhicules (trafic moyen journalier)

Typologie du tracé sur le territoire : larges courbes et faibles ondulations du relief

Degré d'ouverture sur le paysage : Profonde ouverture sur le plateau

■ RD 1029

La D 1029 suit le tracé d'une ancienne voie romaine qui menait à Amiens. Elle relie Amiens à Saint-Quentin. Comme l'autoroute A29, la RD 1029 offre des vues très ouvertes sur les grandes cultures du plateau et les vues sont très lointaines.

ROUTE DÉPARTEMENTALE 1029

Fréquentation : forte // ± entre 4 000 et 8 000 véhicules (trafic moyen journalier)

NB: le trafic de cet axe évolue rapidement à l'approche d'Amiens: entre les intersections avec la D164 et la D329, le trafic est inférieur à 4000 véhicules; entre la D329 et la D23 la fréquentation avoisine 6500 véhicules; de la D23 à Amiens, le trafic atteint 11 000 véhicules.

Typologie du tracé sur le territoire : rectiligne et faiblement ondulant

Degré d'ouverture sur le paysage : très ouvert sur le plateau

■ RD 934

La RD 934 traverse le Santerre et relie Amiens à Roye. Elle est très ouverte sur le plateau. Les vues sont ponctuellement limitées par la traversée des villages ou par les quelques parcelles boisées qu'elle longe mais la plupart du temps, les vues portent très loin sur un horizon extrêmement dégagé où l'oeil est accroché, çà et là, sur quelques parcs éoliens, sur un bâtiment agricole ou sur un clocher.

ROUTE DÉPARTEMENTALE 934

Fréquentation : forte // ± 8 000 véhicules (trafic moyen journalier)

Typologie du tracé sur le territoire : rectiligne et faiblement ondulant

Degré d'ouverture sur le paysage : très ouvert sur le plateau

■ RD 935

La D 935 relie Amiens à Montdidier. D'Amiens à Pierrepont-sur-Avre, elle emprunte la vallée de l'Avre dont les versants limitent les vues. A partir de Pierrepont-sur-Avre, qui se trouve à l'embouchure de l'Avre et de la rivière des Trois Doms, elle remonte sur le plateau pour offrir des vues panoramiques très lointaines. Depuis ces secteurs dégagés, les paysages lointains du Santerre sont marqués par une présence éolienne significative.



Photo 9 : Vue sur la vallée des Trois-Doms depuis la RD 935

ROUTE DÉPARTEMENTALE 935

Fréquentation : forte // ± 5 000 véhicules (trafic moyen journalier)

Typologie du tracé sur le territoire : suivant les ondulations des versants de l'Avre

Degré d'ouverture sur le paysage : refermé dans la vallée puis très ouvert sur le plateau (au sud-est de

Pierrepont)



La D 1017 est l'ancienne N 17, route des Flandres, passant par de nombreux villages. Son parcours est généralement accompagné d'alignements d'arbres qui filtrent les vues. Quelques séquences sans arbres sont plus ouvertes, comme entre Roye et Linacourt-Fosse.

ROUTE DÉPARTEMENTALE 1017

Fréquentation : forte // ± entre 3 500 et 4 500 véhicules (trafic moyen journalier)

Typologie du tracé sur le territoire : relativement rectiligne, avec des ondulations

Degré d'ouverture sur le paysage : vues filtrées par les alignements d'arbres le long de la voie (vue

dégagée entre Roye et Liancourt-Fosse)

■ RD 337

La RD 337 relie la RD 1029 venant d'Amiens à Nesle. Elle parcourt le plateau de grandes cultures et procure des vues très ouvertes, hormis lors de la traversée des villages.



PHOTO 11: VUE DEPUIS LA RD 337

ROUTE DÉPARTEMENTALE 337

Fréquentation : forte // ± 3500 véhicules (trafic moyen journalier)

Typologie du tracé sur le territoire : relativement linéaire et légèrement ondulante

Degré d'ouverture sur le paysage : très ouvert sur le plateau, excepté lors de la traversée des villages

■ RD 930

La RD 930 relie Montdidier à Nesle en passant par Roye. Elle est très ouverte sur le plateau et procure des vues lointaines, à l'exception du passage dans l'agglomération de Montdidier et des versants de la vallée des Trois Doms, les vues sont fermées par le bâti et le relief.

ROUTE DÉPARTEMENTALE 930

Fréquentation : forte // ± 4 000 véhicules (trafic moyen journalier)

Typologie du tracé sur le territoire : relativement rectiligne (sauf au contournement des villes), légèrement

ondulante

Degré d'ouverture sur le paysage : très ouvert sur le plateau

■ RD 929

La RD 929 passe à l'extrémité nord-ouest de l'aire d'étude éloignée. Elle relie Amiens à Bapaume en passant par Albert. Elle offre des vues lointaines sur les plateaux, dont les plans moyens sont constitués des vallées qu'elle longe (vallées de la Somme, de l'Ancre) ou qu'elle croise (vallée de l'Hallue).

ROUTE DÉPARTEMENTALE 929

Fréquentation : fort // ± 7000 véhicules (trafic moyen journalier) Typologie du tracé sur le territoire : rectiligne et faiblement ondulant Degré d'ouverture sur le paysage : très ouvert, sauf au passage des vallons

■ RD 23

La RD 23 relie Corbie à Moreuil. Elle représente un contournement secondaire d'Amiens et « parcourt le quart nord-ouest des aires d'études éloignée et intermédiaire. Au nord, la RD 23 traverse la vallée de l'Hallue, celle de la Somme, ensuite le Santerre pour terminer dans la vallée de l'Avre. Dans ces paysages, son tracé est sinueux dans les vallées et relativement rectiligne au niveau du plateau du Santerre.

ROUTE DÉPARTEMENTALE 23

Fréquentation : fort // entre 2500 et 4000 véhicules (trafic moyen journalier) Typologie du tracé sur le territoire : sinueux et rectiligne ; faiblement ondulant Degré d'ouverture sur le paysage : ouvert, en dehors des villages

■ RD 329

Cet axe traverse l'ensemble des aires d'études du Sud-Ouest au Nord en reliant Montdidier à Albert. Le long de cette voie, les paysages se succèdent, au sud se trouve la vallée de l'Avre et des Trois Doms, s'ouvre ensuite le plateau du Cœur du Santerre et enfin au nord la vallée de la Somme. Dès la sortie de Montdidier en allant vers le nord, le tracé est rectiligne et les vues



Рното 10 : La RD 329

ROUTE DÉPARTEMENTALE 329

Fréquentation : fort // entre 2000 et 4000 véhicules (trafic moyen journalier) Typologie du tracé sur le territoire : sinueux et rectiligne ; faiblement ondulant Degré d'ouverture sur le paysage : ouvert, en dehors des villages

A l'extrémité Ouest de l'aire éloignée, cet axe qui relie Amiens à Ailly-sur-Noye, fait l'objet d'une forte fréquentation due à la proximité de la métropole amiénoise. La RD7 traverse la vallée de la Noye et arpente un relief changeant.

ROUTE DÉPARTEMENTALE 329

Fréquentation : fort // entre 3500 et 5000 véhicules (trafic moyen journalier)

Typologie du tracé sur le territoire : sinueux et rectiligne et ondulant Degré d'ouverture sur le paysage : filtré, en dehors des villages

■ RÉSEAU DÉPARTEMENTAL SECONDAIRE

→ Le reste du réseau routier situé dans les aires d'études intermédiaire et rapprochée est moins
 ✓ fréquenté. Il s'agit des routes départementales :

- 1, qui traverse l'aire d'étude éloignée au nord ;
- 42, reliant Albert à Demuin;
- - 26, qui va de Ailly-sur-Noye à Montdidier ;
- _ 920, entre Ailly-sur-Noye et Moreuil;
- 164 et 150 (Cappy à Chaulnes);
 - 28 qui traversant la ZIP d'Ouest en Est;
 - 34 qui borde la ZIP à l'Est.

La plupart de ces routes ont un trafic moyen journalier annuel (2014) compris entre 1000 et 2000 véhicules. Dans le contexte routier local, ces chiffres les classe parmi des routes à la fréquentation moyenne à faible.

Les axes qui parcourent le cœur du Santerre ont des caractéristiques semblables : tracé rectiligne sur un paysage ouvert, il en est ainsi pour les RD 28 et 34.



PHOTO 12 : VUE DEPUIS LA RD 1

Une attention particulière sera portée sur certains points de vues signalés dans l'atlas des paysages de la Somme, en particulier dans le choix des points des photomontages.



Рното 13 : LA RD 42

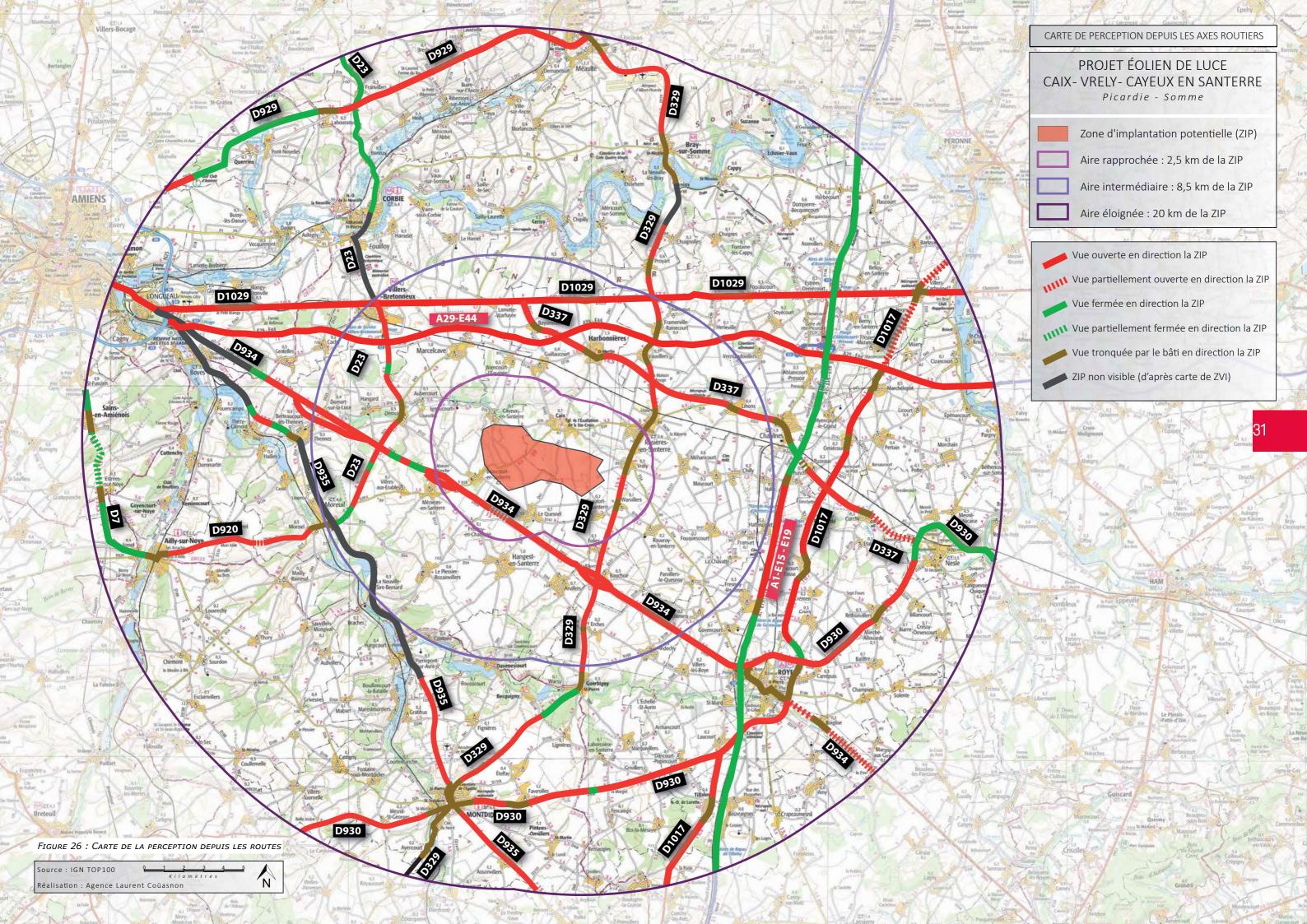


Рното 14 : LA RD 920



Рното 15 : LA RD 28





Le territoire de l'aire d'études est irrigué par un réseau ferré dense qui rayonne principalement depuis Amiens.

Parmi ces lignes ferroviaires :

- 1 ligne TGV : Paris-Lille qui traverse essentiellement l'aire éloignée à l'Est du territoire ;
- 4 lignes de trains régionaux qui partent d'Amiens ou y passent : Amiens-Paris et Amiens-Compiègne parcourent l'Ouest de l'aire éloignée ; la ligne Reims-Boulogne-sur-Mer qui traverse l'aire d'étude du sud-est au nord-ouest ; la ligne Rouen-Lille qui sillonne le quart Nord-Ouest de l'aire d'étude éloignée.
- 1 ligne de fret vers Roye
- 1 ligne touristique : Le P'tit train de la Haute-Somme qui emprunte une voie ferrée de quelques kilomètres au nord-est de l'aire éloignée.

La perception depuis les trains par les voyageurs est épisodique et correspond à une vue ouverte ponctuelle. Étant donné les distances et l'orientation des voies, les lignes TER entre Reims et Boulogne ainsi qu'entre Amiens et Compiègne sont les plus sensibles.

La 1ère est encaissée au nord depuis Amiens jusqu'aux environs d'Harbonnières, des vues se dégagent aux alentours de Rosières-en-Santerre jusqu'à Nesle, parcours sur lequel la ligne est ouverte sur le plateau du Santerre et vers la ZIP.

La ligne Amiens-Compiègne serpente au creux de la Vallée de l'Avre, en contrebas de la RD 935. Dans cette situation, elle n'offre pas de point de vue vers le plateau du Coeur du Santerre, elle est par ailleurs soit encaissée, soit bordée de plantations. La Ligne TGV, longée par un merlon offre peu de vues ouvertes vers la ZIP. Par ailleurs les séquences qui s'ouvrent ponctuellement sont à pondérer par la vitesse du train.

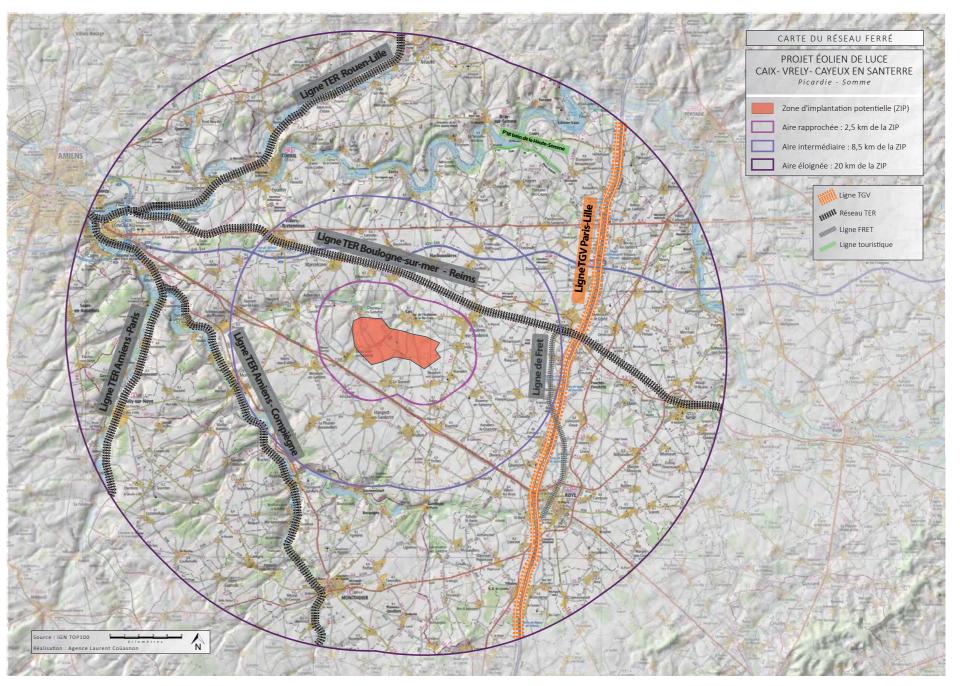


FIGURE 27 : CARTE DES VOIES FERRÉES



Photo 16 : Vue sur la ligne TGV Paris-Lille qui borde l'aire de repos de Goyencourt le long de l'autoroute A1



■ GR 123 : DE CLAIRY-SAULCHOIX (SOMME) À CARLEPONT (OISE) - 121 KM

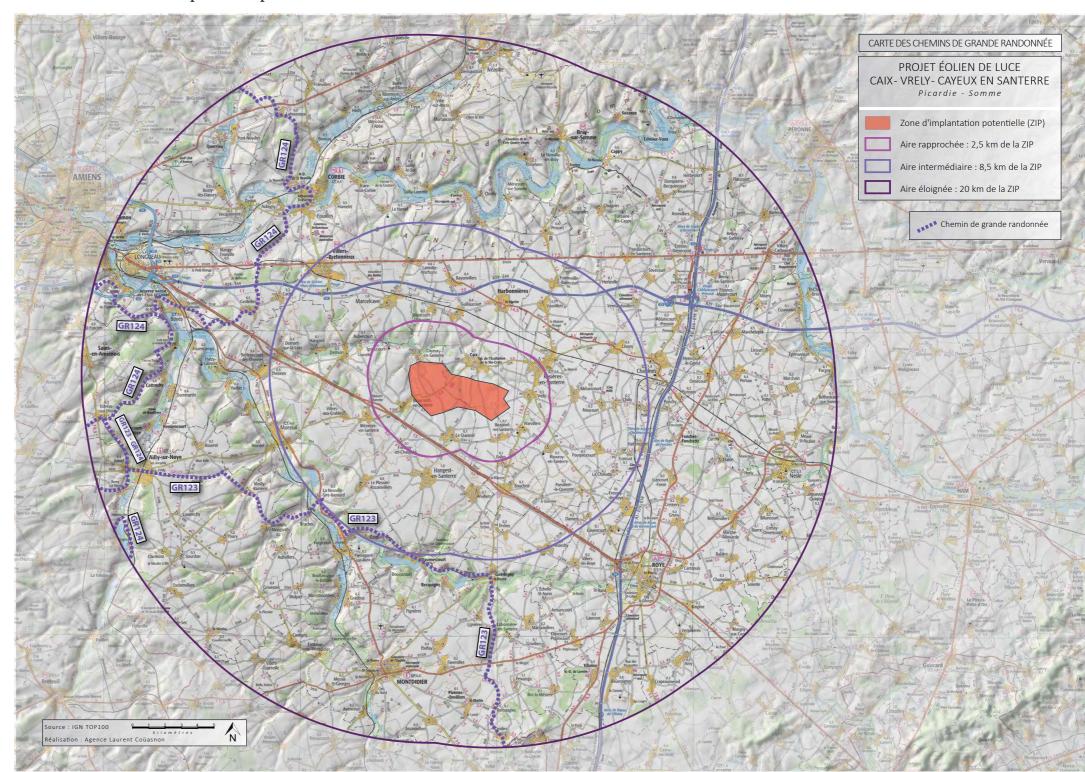
■ GR 124 : DE BERNY-SUR-NOYE (SOMME) À REBREUVIETTE (PAS-DE-CALAIS) - 101 KM

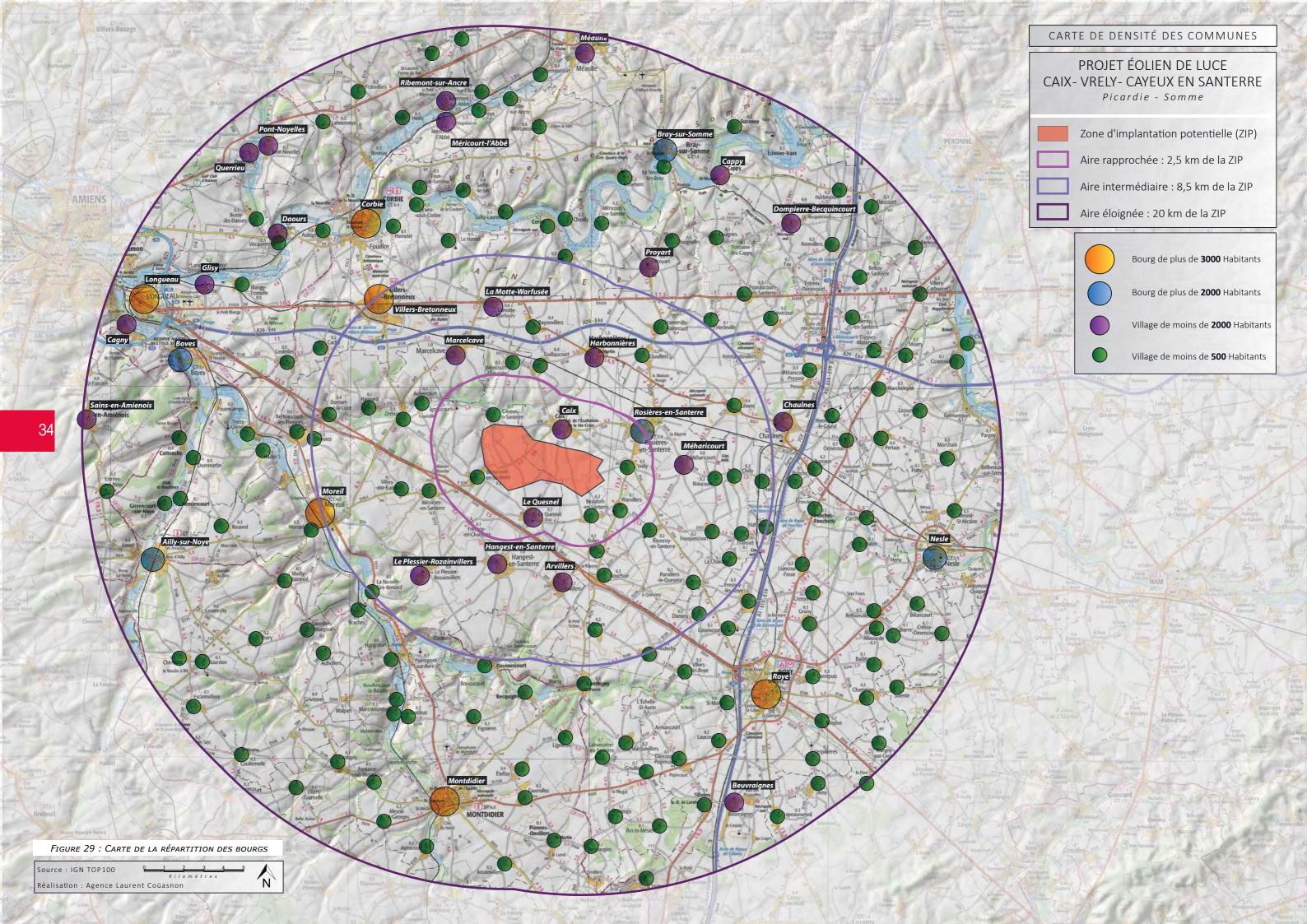
Le chemin de grande randonnée 123 traverse le périmètre éloigné de l'étude sur un axe sud-est / nord-ouest. Il emprunte de courtes portions de routes départementales notamment lors de la traversée d'un village, et de longues séquences de chemins ruraux pénétrant les bois et forêts, ainsi que par contraste, les openfields ouverts notamment à l'approche de la zone de projet au Nord du village de Contoire sur une courte portion où le circuit s'échappe des méandres de l'Avre et effleure, à 8 km de la ZIP, la limite sud de l'aire intermédiaire.

Les vues sont soit impossibles soit très lointaines et très limitées sur le parcours par les boisements, le bâti et le relief.

Le chemin de grande randonnée 124 traverse le périmètre éloigné de l'étude sur un axe sud/ nord, avec de nombreuses circonvolutions à l'approche sud-est d'Amiens. Il emprunte des séquences variées de chemins ruraux pénétrant les bois et aussi, de façon fort contrastée, les openfields ouverts notamment à l'approche de la zone de projet dans le contournement du village de Gentelle sur une portion où le sentier s'approche, à 10 km de la ZIP.

Les vues sont le plus souvent impossibles et quand elles peuvent être effectives, elles sont très lointaines et très limitées sur le parcours par les boisements, le bâti et le relief.





5. Perception des paysages depuis les principales COMMUNES

La Somme, l'Oise et le Pas-de-Calais comptent peu de grandes villes. Amiens, préfecture du département de la Somme, compte 133 500 habitants, mais le maillage de petites communes est dense et régulier. Cette structure villageoise s'explique tout d'abord par la qualité de ses sols limoneux. L'homme s'est tout d'abord implanté sur les versants de vallées, proche de l'eau et des terres cultivables, comme l'atteste de nombreuses communes comme Moreuil (au sudouest de l'aire d'étude) ou Roye ou Nesle (au sud-ouest).



PHOTO 17 : VUE AÉRIENNE DE ROYE - SOURCE : IGN

Très vite, l'implantation des villages s'est étendue au cœur des plateaux et des plaines, espacés de trois à quatre kilomètres et ponctués de bourgs plus importants, devenant notamment des chefs-lieux.

Les siècles d'invasions successives expliquent aussi l'occupation de sites bénéficiant de protections naturelles. Sur l'aire d'étude, l'implantation de Montdidier s'est faite sur un éperon de craie. De là, les vues sont évidemment lointaines sur le territoire et la surveillance d'autant plus efficace.

D'autres secteurs stratégiques sont également privilégiés avec la création de nombreuses voies de communication ; dans les lieux étapes et de péage comme les points de franchissement des rivières, à l'image de l'implantation de Pierrepont-sur-Avre au sud-ouest de la ZIP.

Ensuite, on constate sur le territoire de l'étude un grand nombre d'agglomérations repérables par leurs limites boisées, des haies enserrant les villages. Il s'agissait, à l'origine, d'un système médiéval de mise en valeur agricole des sols. «À l'arrière des maisons, le jardin (courtil) était un des rares terrains privés sur lequel les haies étaient autorisées. Ces haies plantées de grands arbres répondaient à de multiples fonctions : bois de chauffage et de construction, protection contre les intempéries, parcage du bétail, etc. Composées d'aubépines, de sureaux, de houx, elles ceinturent le village et se prolongent jusqu'au tissu bâti»¹. Aujourd'hui cet héritage est encore présent dans le paysage de la Somme. Les courtils permettent de créer des espaces de transition arborée entre les habitations et les cultures. Ce réseau de haies bocagères arrêtent les vues vers l'extérieur et les éoliennes, même voisines, ne sont alors pas ou peu visibles. Dans les bourgs les plus importants, une partie de ces courtils est peu à peu gagnée par des secteurs d'extensions urbaines sous la forme de lotissements et/ou par des zones industrielles et commerciales. Les vues ne s'ouvrent qu'à la sortie des hameaux ou des bourgs. De là, des parcs éoliens peuvent être visibles.

À l'entrée des villages, des éoliennes peuvent être parfois visibles au-delà du courtil. Dans l'aire d'étude éloignée (distance entre 8,5 km et 20 km), les bourgs, quand ils ne sont pas implantés sur les versants des vallées de l'Hallue, de l'Ancre, de la Somme, de l'Avre, de l'Ingon et de la Luce - et ayant par conséquent des vues limitées par le relief et les ripisylves - sont très généralement enserrés par les courtils fermant ainsi les vues de très nombreux petits villages disséminés sur le territoire.

1 Atlas des paysages de la Somme



PHOTO 18 : VUE AÉRIENNE DE BILLANCOURT - SOURCE : IGN



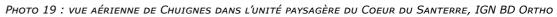
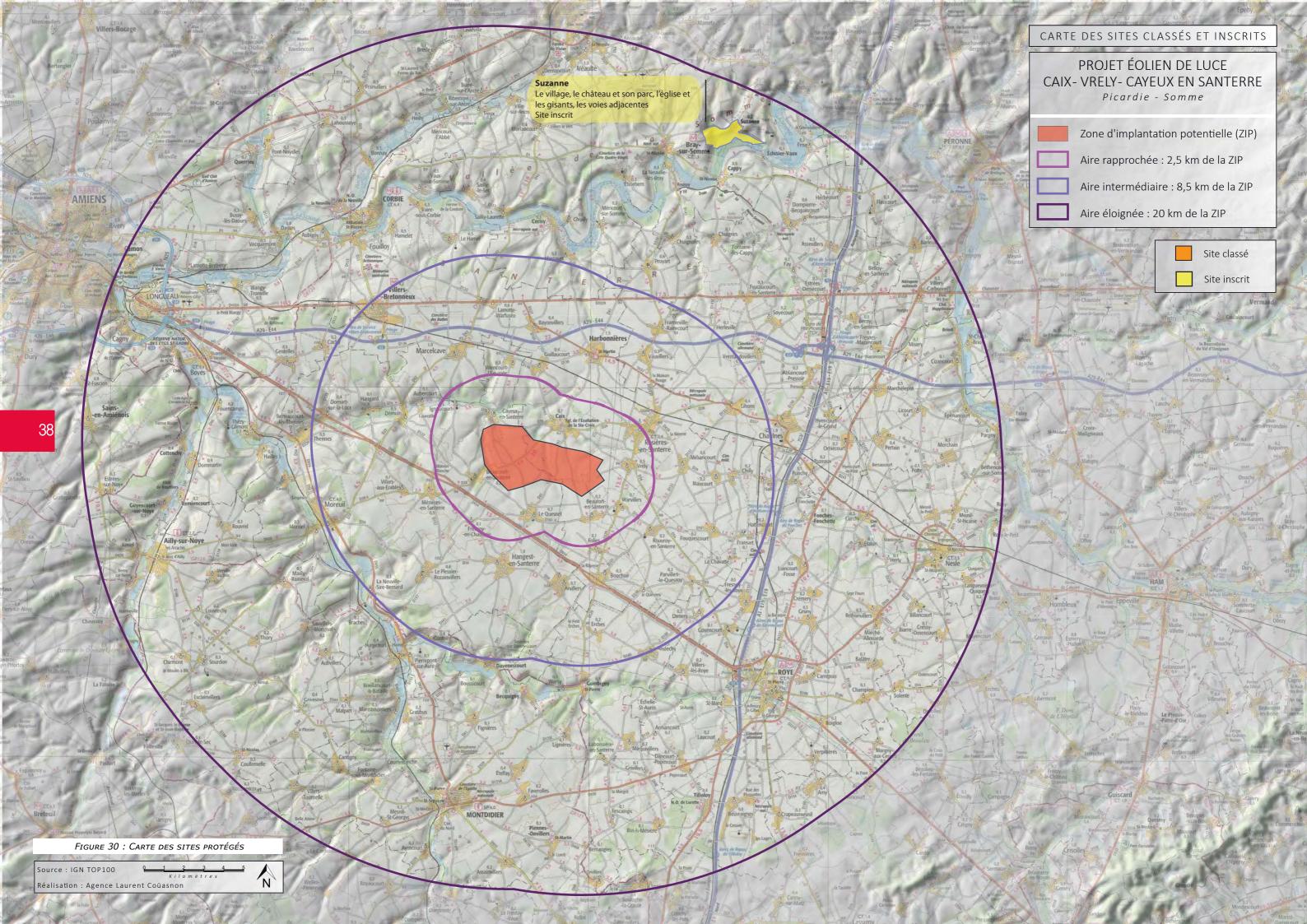






Photo 20 : vue aérienne de Mailly-Raineval dans l'unité paysagère de la Vallée de l'Avre et des Trois Doms, source : IGN BD Ortho



6. Les sites protégés dans l'aire éloignée

La protection des sites a été instaurée par la loi du 2 mai 1930 (articles L 341-1 à 341-15, intégrés au code de l'environnement). Il existe deux cas de figure : le classement et l'inscription. Sont concernés les sites dont la conservation ou la préservation présentent, d'un point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

L'aire d'étude (toutes aires confondues) compte un seul site protégé, sur la commune de Suzanne, site inscrit depuis le 14 octobre 1980, au Nord-Est du projet dans l'aire d'étude éloignée.

Ce site est formé par un ensemble bâti regroupant le village, le château et son parc, l'église et les gisants ainsi que les voies adjacentes. Bordant la Somme, le site s'insère dans un relief marqué par une perspective plongeante vers le château que l'église située aux abords, surplombe. À une distance d'environ 17 km de la ZIP et avec une altimétrie principalement basse, ce site ne présente pas de vue possible vers la ZIP.

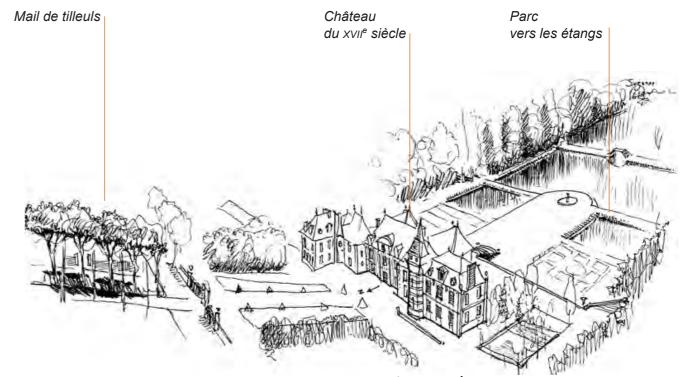


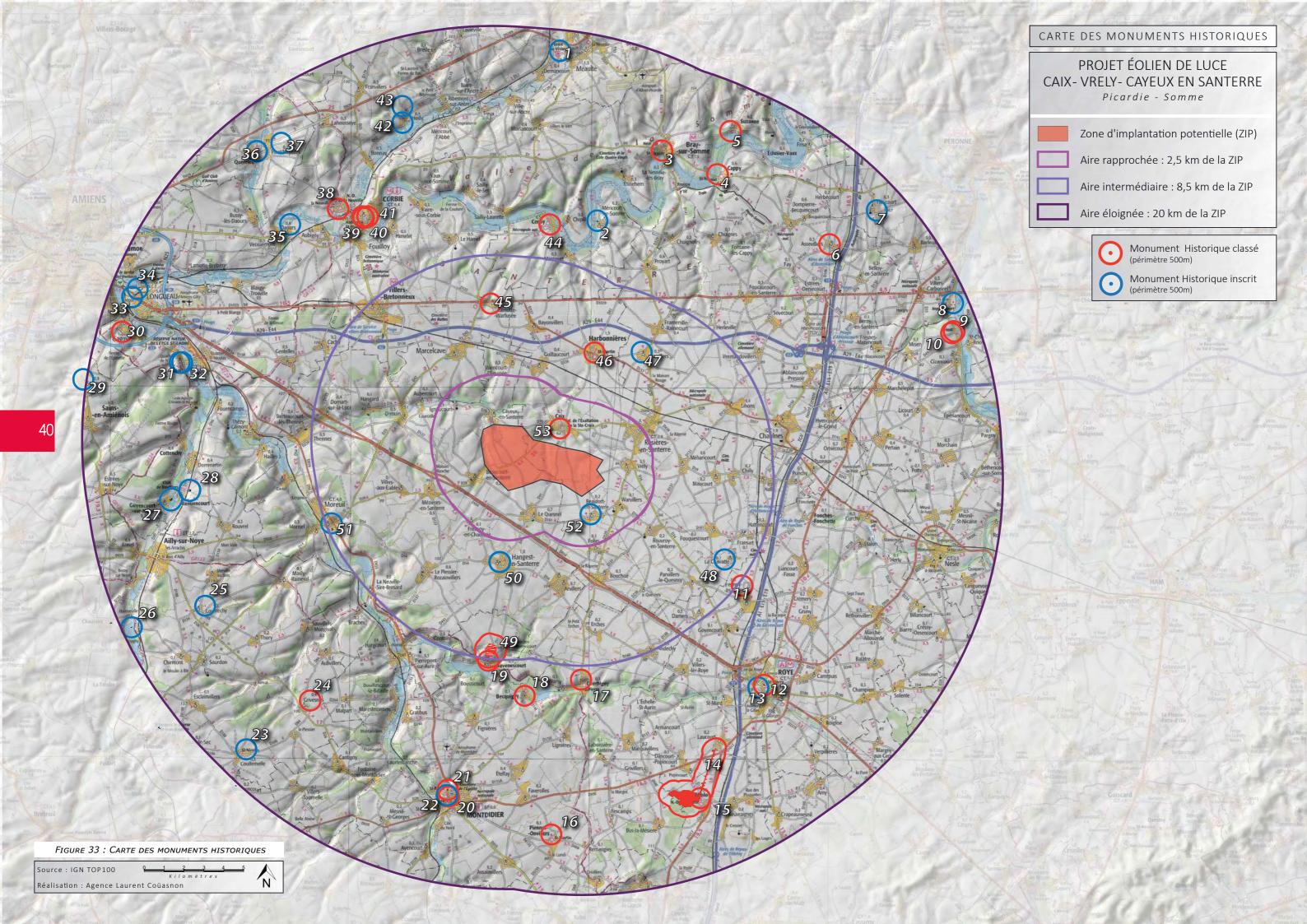
FIGURE 31 : CROQUIS DE L'ENSEMBLE BÂTI
Source : extrait de la fiche 80-36 conçue par la DREAL de Picardie et réalisée par l'atelier Traverses







FIGURE 32 : ÉGLISE ET ÉTANG À GAUCHE, CHÂTEAU DE SUZANNE À DROITE Source : extrait de la fiche 80-36 conçue par la DREAL de Picardie et réalisée par l'atelier Traverses



7. LE PATRIMOINE BÂTI DANS L'AIRE ÉLOIGNÉE

Il est important de comprendre comment s'inscrivent les Monuments Historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de co-visibilité entre le monument et les éoliennes.

La protection au titre des Monuments Historiques résulte de la loi du 31 décembre 1913 (et ses textes modificateurs). Il existe deux cas de figure, l'inscription et le classement (ce dernier traduisant un patrimoine de plus grand intérêt), tous deux générant la servitude des abords. Le périmètre réglementaire de protection autour de tout monument historique est de 500 mètres de rayon.

À l'image de la discrétion des bourgs et hameaux dans le paysage, les monuments historiques se font relativement peu visibles. Mis à part les clochers dépassant des boisements et des franges bâties, il n'y a pas dans ce secteur, de monument constituant un repère visuel lointain ou un point d'appel dans le paysage. Églises et châteaux se nichent au creux des bourgs et/ou des boisements.

Le seul point élevé et dégagé permettant d'avoir une possible vue sur un monument historique du périmètre éloigné et le site éolien est constitué par le tertre qui domine la vallée de la Somme, au Nord du village de Corbie. En réalité, de là, il est impossible de voir en même temps les monuments historiques protégés et le site éolien, c'est seulement le haut du clocher d'Hamelet (petite commune située de l'autre côté du fleuve) que l'on discerne tout juste, au dessus de la végétation arborée de la falaise.

L'ensemble des monuments historiques de l'aire d'étude apparaît sur la carte ci-contre.

Le détail des monuments présents dans l'aire éloignée est donné ci-après dans un tableau récapitulatif précisant notamment la distance minimale entre le monument et la ZIP, l'orientation du monument par rapport à la ZIP ainsi que l'environnement dans lequel il s'inscrit. Ce dernier critère est important pour déterminer la sensibilité des monuments vis-à-vis du parc éolien de Luce ; on utilise les termes suivants :

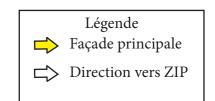
- cadre «arboré» signifie que la végétation est dense et les vues sont fermées
- cadre «bâti» signifie que le tissu bâti ferme les vues
- cadre «mixte» signifie que des percées visuelles sont possibles
- cadre «ouvert» signifie que les vues sont lointaines

Numéro	Département	Commune	Monument	Classement	Distance par rapport à la ZIP(km)	Orientation par rapport à la ZIP	Cadre
			Aire éloignée				
1	Somme	Albert	Domaine du Vivier20e siècle	Inscrit	18,6	NORD	Bâti
2	Somme	Méricourt-sur-Somme	Château Moyen Age, 17e 18e 19e siècles	Inscrit	10,8	NORD	Arboré/bât
3	Somme	Bray-sur-Somme	Eglise	Classé	15,3	NORD EST	Bâti
4	Somme	Сарру	Eglise	Classé	15,2	NORD EST	Bâti
5	Somme	Suzanne	Château 17e siècle	Classé	17,2	NORD EST	Bâti
6	Somme	Assevillers	Polissoir dit Grès de Sain t-Martin Néolithique	Classé	15,4	NORD EST	Arboré/bâ
7	Somme	Flaucourt	Monument allemand 20e siècle	Inscrit	18,3	NORD EST	Arboré
8	Somme	Villers-Carbonnel	Restes du château d'Happlaincourt	Inscrit	18,9	EST	Arboré
9	Somme	Saint-Christ-Briost	Chapelle de Briost	Classé	18,5	EST	Bâti
10	Somme	Saint-Christ-Briost	Ancien cimetière	Classé	18,3	EST	Bâti
11	Somme	Fresnoy-lès-Roye	Croix en pierre 12e siècle	Classé	8,5	SUD EST	Bâti
12	Somme	Roye	Eglise Saint-Pierre 15e 16e 20e siècles	Classé	12,8	SUD EST	Bâti
13	Somme	Roye	Anciens remparts Moyen Age	Inscrit	12,7	SUD EST	Arboré/bâ
14	Somme	Laucourt	Domaine de Tilloloy 17e 18e 19e siècles	Classé	9.5	SUD EST	Mixte
15	Somme	Laucourt	Eglise	Classé	16,0	SUD EST	Arboré/bâ
16	Somme	Piennes-Onvillers	Eglise de Piennes	Classé	16,8	SUD	Bâti
17	Somme	Guerbigny	Eglise 13e 15e siècles	Classé	9,1	SUD	Mixte
18	Somme	Becquiany	Ancienne église	Classé	10,2	SUD	Arboré
19	Somme	Davenescourt	Ealise	Classé	8,5	SUD	Bâti
20	Somme	Montdidier	Eglise Saint-Sépulcre	Classé	15,4	SUD	Bâti
21	Somme	Montdidier	Hôtel de ville 20e siècle	Inscrit	15,1	SUD	Bâti
22	Somme	Montdidier	Eglise Saint-Pierre 16e siècle	Inscrit	15,1	SUD	Bâti
23	Somme	Coullemelle	Eglise Saint-Pierre Toe siècle Eglise Saint-Nicolas 20e siècle	Inscrit	18,2	SUD OUEST	Arboré
24	Somme	Grivesnes	Eglise Saint-Nicolas 20e siècles Eglise Saint-Agnan 19e 20e siècles	Classé	14.3	SUD OUEST	Arboré
25	Somme	Louvrechy	Eglise Saint-Martin 15e 16e siècles	Inscrit	16,0	OUEST	Mixte
26	Somme	Chaussoy-Epagny	Eglise 13e 16e siècles	Inscrit	19,2	OUEST	Bâti
27	Somme	Guyencourt-sur-Noye	Château et ferme 18e 19e siècles	Inscrit	16,0	OUEST	Mixte
28	Somme	Remiencourt	Château de Boufflers 18e siècle	Inscrit	15,0	OUEST	Arboré
29	Somme	Saint-Fuscien	Abbaye 17e 18e siècles	Inscrit	19,8	OUEST	Bâti
30	Somme		Gisement préhistorique Paléolithique moyen	Classé	18,5	OUEST	Bâti
31	Somme	Cagny Boves	Restes du château	Inscrit	15,4	OUEST	Bâti
32	Somme	Boves	Eglise Saint-Nicolas 19e siècle	Inscrit	15,4	OUEST	Bâti
33	Somme	Longueau	Rotonde ferroviaire 20e siècle	Inscrit	18,6	NORD OUEST	Arboré
34	Somme	Longueau	Cité-jardin dite du Château Tourtier 20e siècles	Inscrit	18,5	NORD OUEST	Mixte
35	Somme	Daours			13,8	NORD OUEST	Arboré
36		 	Usine du Parquet Loutré 19e 20e siècles	Inscrit	17,7	NORD OUEST	Mixte
37	Somme Somme	Pont-Noyelles Pont Noyelles	Château de Querrieu 17e 19e siècles	Inscrit Inscrit	17,7	NORD OUEST	Mixte
38	Somme	Pont-Noyelles Corbie	Colonne Faidherbe 19e siècle Eglise Notre-Dame de l'Assomption	Classé	17,4	NORD OUEST	Arboré
39	Somme	Corbie	Ancienne église collégiale Saint-Etienne	Classé	12,1	NORD OUEST	Bâti
40		Corbie	3 3	Classé	12,1	NORD OUEST	Bati Bâti
40	Somme	1	Eglise Saint-Pierre (ancienne abbatiale)	Classé	12,0	NORD OUEST	
41	Somme	Corbie	Ancienne abbaye du 7e au 18e siècles		1	NORD OUEST	Arboré
	Somme	Ribemont-sur-Ancre	Château d'Heilly 18e siècle	Inscrit	15,6	t	Bâti Arborá/bô
43	Somme	Ribemont-sur-Ancre	Eglise d'Heilly 18e siècle	Inscrit	17,2	NORD OUEST	Arboré/bât
44	Somme	Cerisy	Eglise de Cerisy	Classé	10,1	NORD	Arboré/b

Figure 34 : Liste des Monuments Historique de l'aire d'étude éloignée

Ce tableau est suivi d'un repérage sur photo aérienne de tout le patrimoine protégé permettant de visualiser l'environnement des monuments historiques (une flèche et une distance permettent de connaître l'éloignement du parc éolien et la direction de la ZIP).

L'aire d'étude ne compte ni AVAP ni ZPPAUP.



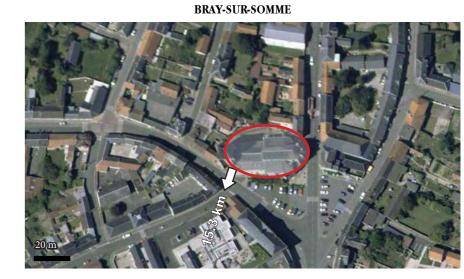
ALBERT 9.8

1. Domaine du Vivier, 20ème siècle

10.8 km

MÉRICOURT-SUR-SOMME

2. Chateau, Moyen Age, 17e, 18e et 19e siècle



3. Eglise



4. Eglise

SUZANNE 20 m

5. Château du 17e siècle



6.Polissoir, dit Grès de St Martin, Néolithique



7. Monument allemand, 20e siècle



8. restes du Château d' Happlaincourt, 13e siècle

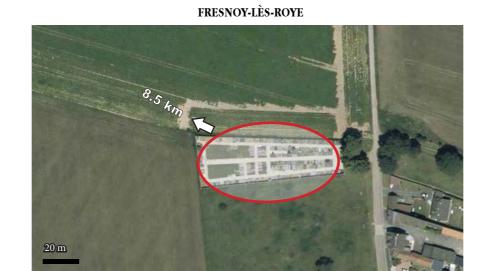


9.Chapelle de Briost

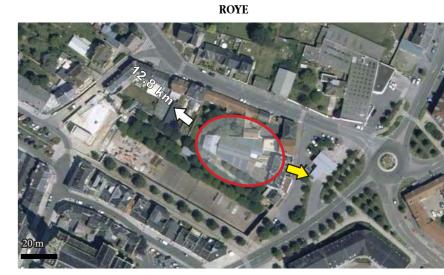


SAINT CHRIST-BRIOST

10. Ancien cimetière



11. Croix en pierre du 12e siècle



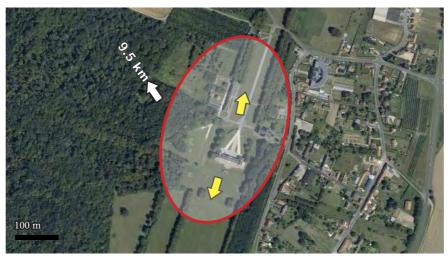
12. Eglise St Pierre, 15e, 16e et 20e siècle

ROYE



13. Anciens remparts médiévaux

LAUCOURT



14. Domaine de Tilloloy, 17e, 18e et 19e siècle

LAUCOURT



15. Eglise

PIENNES-ONVILLERS



16. Eglise de Piennes

GUERBIGNY



17. Eglise, 13e et 15e siècle

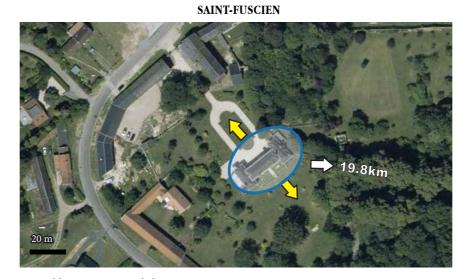
BECQUIGNY



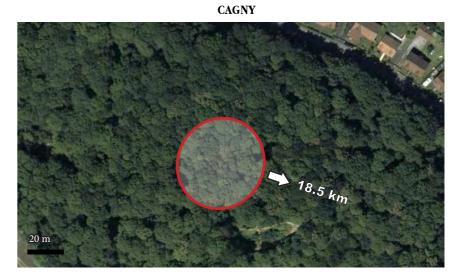
18. Ancienne église

REMIENCOURT 15.0 km

28. Château de Boufflers 18e siècle

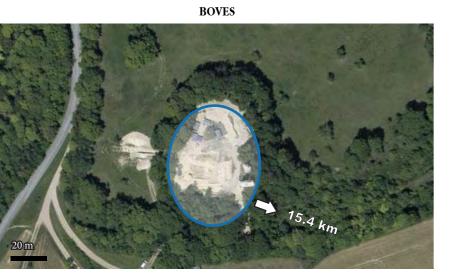


29. Abbaye 17e - 18e siècle

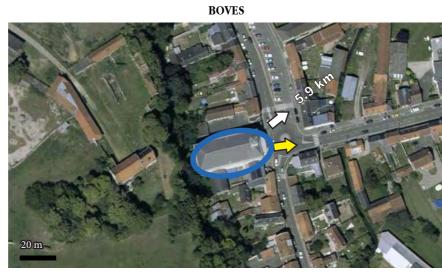


LONGUEAU

30. Gisement préhistorique, paléolithique moyen



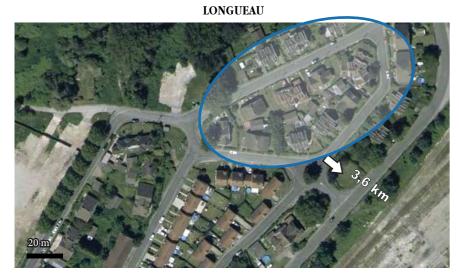
31. Restes du Château



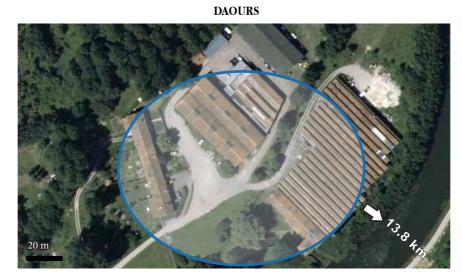
32. Eglise Saint Nicolas, 19e siècle



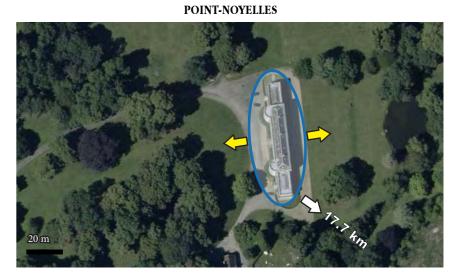
33.Rotonde ferroviaire, 20e siècle



34. Cité-jardin dite du Château Tourtier, 20e siècle



35. Usine du Parquet Loutré, 19e - 20e siècle



36. Château de Querrieu, 17e - 19e siècle

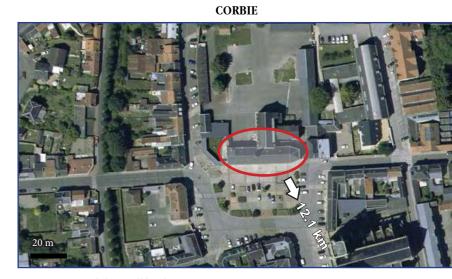


PONT-NOYELLES 20m

37. Colonne Faidherbe, 19e siècle

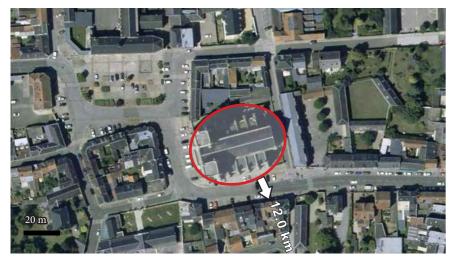


38. Eglise Notre-Dame-de-l'Assomption



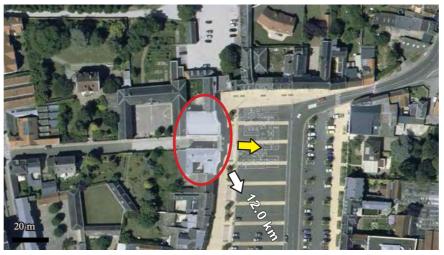
39. Ancienne église collégiale St Etienne

CORBIE



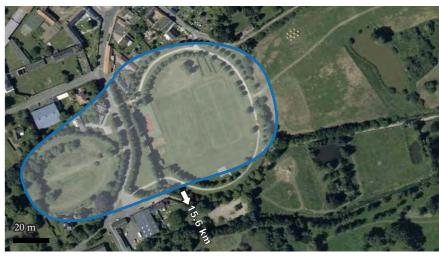
40. Eglise St-Pierre (ancienne abbatiale)

CORBIE



41. Ancienne abbaye, 7e - 18e siècle

RIBEMONT-SUR-ANCRE



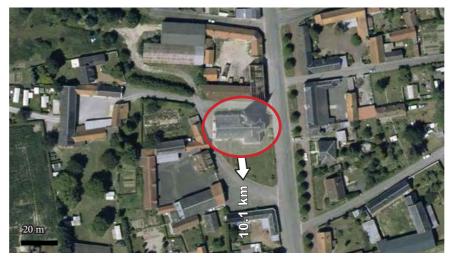
42. Château d'Heilly, 18e siècle

RIBEMONT-SUR-ANCRE



43. Eglise d'Heilly, 18e siècle

CERISY



44. Eglise de Cerisy

Le Mémorial Australien de Villers-Bretonneux est situé à une dizaine de km de la ZIP, il n'est ni inscrit ni classé mais figure à la liste indicative des monuments qui pourraient être proposés à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco.

Depuis ce lieu de mémoire, une haie basse soulignant le contour du cimetière laisse filer les vues les plus lointaines dans un paysage épuré, ouvert presque infini (selon l'azimut). Le projet éolien pourra être visible, cependant à cette distance, l'enjeu paysager demeure très faible. Naturellement un photomontage en partie III permettra de mesurer le niveau de l'impact paysager du projet depuis ce site.



Photo 21 : Vue depuis le cimetière britannique de Villers-Bretonneux en direction du projet éolien



FIGURE 35 : IMAGE AÉRIENNE DU CIMETIÈRE BRITANNIQUE DE VILLERS-BRETONNEUX



Plusieurs autres sites sont pressentis pour figurer, un jour, à cette liste du patrimoine mondial. Tous sont situés au nord de Caix, au delà de la limite extérieure de l'aire éloignée. Il s'agit de :

- Beaumont-Hamel à 30 km,
- Thiepval, à 26 km,
- Vimy, à un peu plus de 60 km.

À des distances pareilles (même à 24 km), et même s'il est visible, le projet éolien ne peut naturellement avoir aucune incidence sur ce paysage déjà marqué par l'énergie éolienne.

8. Enjeux de l'aire d'étude éloignée

Différents enjeux paysagers apparaissent ; cependant tous n'ont pas le même degré de sensibilité vis-à-vis d'un projet éolien et peuvent ainsi être hiérarchisés selon un gradient de faible à fort.

	Degré de sensibilité
■ FENÊTRE DE CO-VISIBILITÉ AVEC UN MONUMENT HISTORIQUE	FAIBLE
■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES SITES PROTÉGÉS	FAIBLE
PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES BOURGS	FAIBLE W
■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES VALLÉES	FAIBLE BAUSAGER
■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES CHEMINS DE RANDONNÉES	FAIBLE - NOLET
■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES LIGNES FERROVIAIRES	FAIBLE À MOYEN
■ PERCEPTION DES ÉOLIENNES DEPUIS LES AXES ROUTIERS	MOYEN IMPACT DU PRO
■ INTER-VISIBILITÉ ENTRE LES PARCS ÉOLIENS	MOYEN À FORT